



# Les **territoires paysagers** de Wallonie

Direction scientifique  
**Claude Feltz**

Auteurs  
Emilie Droeven  
Claude Feltz  
Magali Kummert



# ÉTUDES ET DOCUMENTS

CPDT



**La série CPDT (Conférence permanente  
du Développement territorial) de la collection  
ÉTUDES ET DOCUMENTS est une publication  
de la DIVISION DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT**

**VENTES**

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE  
Service de diffusion des publications  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur  
Tél. : 32 (0) 81 33 21 03  
Fax : 32 (0) 81 33 21 12  
E-mail : p.molina@mrw.wallonie.be

Le catalogue des publications  
de la Direction générale de l'Aménagement  
du territoire, du Logement et du Patrimoine  
est disponible gratuitement.  
Numéro de téléphone vert du Ministère de la  
Région wallonne : 08001/1901 (appel gratuit)

En cas de litige, médiateur de  
la Région wallonne : F. Bovesse.  
Tél. : 32 (0) 81 32 19 11

*Droits de traduction et de reproduction  
réservés pour tous pays. Toute reproduction, même  
partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est  
soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou  
reproduction, par quelque procédé que ce soit, photocopie,  
microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue  
une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.*

N° de dépôt légal : D/2004/5322/8  
N° d'ISBN : 2-87401-167-3

**COORDINATION ÉDITORIALE DE LA SÉRIE**

Ghislain Geron

**COORDINATION DE LA COLLECTION**

Danielle Sarlet

**ÉDITEUR RESPONSABLE**

Danielle Sarlet  
Ministère de la Région wallonne  
Directrice générale  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

COAST design, Bruxelles

**CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES**

Sauf mention contraire (ci-dessous), les  
photographies sont des auteurs.  
Bordure de périurbanisation bruxelloise  
de Waterloo - Braine-L'Alleud (02020), p. 23 :  
DUBOIS C.; Vallée de la Haute Meuse - Faciès  
de Dinant à Namur (06012), p. 35 : DOR F.  
Division du Patrimoine © MRW; Agglomération  
urbaine et industrielle liégeoise (06060), p. 38 :  
FOCANT G. Division du Patrimoine © MRW

**MISE EN PAGE**

Imprimerie J. Chauveheid, Stavelot

**IMPRIMERIE**

Imprimerie J. Chauveheid, Stavelot

**COUVERTURE**

Bas-plateaux limoneux  
brabançon et hesbignon -  
Faciès hesbignon brabançon (03012)

# Les **territoires paysagers** de Wallonie

## **Direction scientifique**

Claude Feltz

## **Auteurs**

Emilie Droeven

Claude Feltz

Magali Kummert

Études et Documents, CPDT, 4

Namur 2004



**Ministère de la Région wallonne**

Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine

Division de l'Observatoire de l'habitat



## Remerciements

*L'équipe de recherche,*

Emilie DROEVEN (LEPUR-FUSAGx) et Magali KUMMERT (LEPUR-FUSAGx), sous la direction scientifique de Claude FELTZ (FUSAGx - Laboratoire d'aménagement des territoires),

*tient à remercier les participants réguliers au groupe de travail « paysage » qui a suivi l'élaboration de la carte des territoires paysagers de Wallonie et de son livret :*

Mireille DECONINCK (présidente - DGATLP), Dimitri BELAYEW (FUNDP),  
Claire BILLEN (ULB), Stanislas CARBONNELLE (DGRNE), Thérèse CORTEMBOS (DGATLP),  
Gislaine DEVILLERS (DGATLP), Alfred FROMENT (CRMSF), Françoise GADENNE (CRAT),  
Marie-Françoise GODART (ULB), Catherine HALLET (DGRNE), Serge SCHMITZ (ULg),  
Olivier VANSTIPELEN (DGRNE),

*ainsi que les lecteurs individuels qui nous ont appuyés de leurs remarques :*

Charles CHRISTIANS (ULg) (un merci tout particulier), Marc ANTROP (RUG),  
Aimée DEMEULDRE, François PETIT (ULg), Christian VANDERMOTTEN (ULB).

Cette publication est le résultat de recherches menées entre 2001 et 2003 dans le cadre de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT).

Créée en 1998 à l'initiative du Ministre-Président et du Ministre de l'Aménagement du territoire de la Région wallonne, la CPDT constitue un outil de recherche appliquée en matière de développement territorial, notion qui englobe l'ensemble des thématiques qui ont une implication spatiale, c'est-à-dire non seulement l'aménagement du territoire mais aussi l'environnement, l'économie, le logement, le patrimoine, l'agriculture, etc.

La CPDT réunit les compétences des trois grandes universités francophones (ULB, UCL et ULG) en matière de développement territorial. Le Gouvernement wallon lui alloue un budget annuel de 3 millions d'euros pour développer des recherches qui correspondent aux enjeux présents ou à venir de la Région wallonne. Il s'agit généralement de recherches à moyen terme (3 ans) portant sur des thèmes transversaux.

La CPDT s'appuie pour ce faire sur un potentiel d'une cinquantaine de chercheurs assistés par des task force appelées «comité d'accompagnement» réunissant les représentants des ministres, administrations et organismes de conseil ou d'avis concernés.

Pour plus de détails, visitez le site Internet de la CPDT :  
<http://cpdt.wallonie.be>

## Table des matières

9	<b>Introduction</b>
11	<b>Orientations du travail et définitions</b>
12	<b>Méthode et critères</b>
14	<b>Cartographier les paysages wallons</b>
16	Les territoires paysagers de Wallonie
17	01 Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers
22	02 Ensemble des vallonnements brabançons
24	03 Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon
28	04 Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse
31	05 Ensemble de la Haine et de la Sambre
34	06 Ensemble mosan
39	07 Ensemble fagnard
40	08 Ensemble du moyen plateau condrusien
44	09 Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud
49	10 Ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes
50	11 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est
53	12 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale
58	13 Ensemble des côtes lorraines
61	Les grandes structures paysagères de Wallonie
65	<b>En synthèse</b>
66	<b>Sélection bibliographique et cartes de référence</b>
67	<b>Glossaire</b>
	<b>Annexes en rabat de couverture</b>



Collines de la bordure  
nord du vrai Condroz  
(o8o4o)

## Introduction

Ces dernières décennies ont vu se développer parmi la population une prise de conscience de l'importance du paysage dans la qualité du cadre de vie en même temps qu'une meilleure connaissance et une identification aux paysages régionaux.

Or, si certains paysages ont reçu un statut de protection parce qu'ils sont témoins d'un héritage culturel séculaire ou en raison de la présence de composantes naturelles fortes, nos paysages familiers, moins exceptionnels mais auxquels nous sommes attachés, sont peu protégés voire peu considérés alors qu'ils sont tout aussi fragiles, vulnérables voire menacés.

Aussi, la récente *Convention européenne du paysage* vient à son heure. Elle encourage les autorités publiques à mettre en œuvre des politiques de gestion du territoire qui intègrent la dimension du paysage et ce indépendamment de sa valeur exceptionnelle, toutes ses formes conditionnant la qualité du cadre de vie.

La Convention invite chaque Etat signataire à identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire, à en analyser les caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient, à en suivre les transformations et à les qualifier en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache.

L'adhésion de la Région wallonne à cette convention implique donc, dans un premier temps, d'identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire et de les caractériser. C'est cette première étape de connaissance des spécificités et de la diversité paysagères du territoire wallon qui fait l'objet de la présente cartographie.

### LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE (FLORENCE, 20 OCTOBRE 2000)

Elément essentiel du bien-être individuel et social comme de la qualité de vie des populations, le paysage contribue à l'épanouissement des êtres humains ainsi qu'à la consolidation de l'identité européenne.

Premier traité international consacré exclusivement au paysage, la *Convention européenne du paysage* vise à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens.

Elle concerne tant les espaces naturels, ruraux, urbains que périurbains. Elle vise aussi bien les paysages du quotidien et les paysages dégradés que les paysages remarquables.

Parmi les engagements que prennent les Etats signataires de cette convention, figurent la prise de mesures au niveau national et la coopération au niveau international.

Au niveau national, les Etats signataires s'engagent à :

- reconnaître juridiquement le paysage ;
- définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages ;
- mettre en place des procédures de sensibilisation et de participation du public, et enfin ;
- intégrer le paysage dans leurs politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou dans toute autre politique pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Dans la perspective de la mise en œuvre de politiques de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, la Convention invite chaque Etat signataire à :

- identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire ;
- en analyser les caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- en suivre les transformations et
- les qualifier en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache.

La Belgique a signé cette convention le 20 octobre 2000 et la Région wallonne l'a ratifiée par un décret du 20 décembre 2001.

Pour plus d'information :

Conseil de l'Europe

Service du patrimoine culturel et naturel –DG IV

Division de l'aménagement du territoire, de la coopération et de l'assistance techniques

Secrétariat de la Convention européenne du paysage

F-67075 Strasbourg Cedex, France

Site internet du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int>

## Orientations du travail et définitions

Il existe une multitude d'approches du paysage. Dans le domaine artistique, la peinture, figurative ou non, a magnifié certains paysages pittoresques, mettant l'accent tantôt sur la lumière, sur les couleurs, sur les mouvements ou les atmosphères, tantôt sur le travail ou sur les gens. Dans le domaine scientifique, le paysage est un concept d'analyse géographique, une structure abstraite qui exprime la combinaison spécifique des éléments d'un territoire et les relations qui les unissent. De leur côté, les architectes et urbanistes relèvent plutôt les lignes de forces du paysage comme guide d'inspiration de leurs compositions. L'écologie du paysage, quant à elle, analyse sur un territoire les interrelations entre les espaces de vie des espèces animales et végétales. Ce sont autant d'approches et de définitions différentes du paysage.

Le paysage n'est pas non plus un tableau figé. Il est à la fois le résultat et le témoin des occupations successives du territoire. Il évolue donc constamment, presque quotidiennement, en fonction des choix des acteurs individuels et des orientations collectives des sociétés.

La *Convention européenne du paysage* a opté pour une définition du paysage assumant cette diversité et insistant sur la perception commune des populations à savoir : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

L'approche du paysage qui préside à la présente cartographie des territoires paysagers de Wallonie est issue en droite ligne de la *Convention européenne du paysage* : le paysage est ce que les gens perçoivent visuellement d'un territoire, en premier lieu le relief et son *modèle\**, puis l'occupation végétale et humaine de ce substrat. Cette définition opératoire du paysage privilégie sa perception par les habitants du territoire concerné, c'est-à-dire de l'intérieur. On privilégiera donc la perception de l'espace englobant, délimité par ses horizons visuels (un paysage vu d'en bas), et non les points de vue remarquables et panoramiques (un paysage vu d'en haut).

---

\* Le sens donné dans ce livret aux termes suivis d'un astérisque est explicité dans le glossaire repris en fin du document.

## Méthode et critères

Pour caractériser la grande diversité des paysages wallons, il a été décidé de les regrouper en entités territoriales homogènes. Partant de l'*unité paysagère\**, portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels perceptibles du cœur de l'unité, même en s'y déplaçant (ligne de partage des eaux, lisière forestière...), un *territoire paysager\** consiste en une agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques similaires. Cette homogénéité territoriale est en effet un préalable indispensable à l'élaboration de mesures de gestion paysagère par territoire.

Cette analyse ne concerne donc pas des sites ou périmètres paysagers restreints - que l'on pourrait appeler micro-paysages - mais des territoires plus larges : on parlera de macro-paysages.

L'échelle d'analyse est le 1/50 000<sup>e</sup>. Cette échelle se situe entre celle de la cartographie d'ensemble de la région wallonne (1/200 000<sup>e</sup> à 1/300 000<sup>e</sup>) et celle des secteurs d'aménagement (1/10 000<sup>e</sup> à 1/25 000<sup>e</sup>). Elle permet donc d'appréhender la Wallonie dans son entièreté, tout en restant suffisamment fine pour permettre une analyse relativement détaillée, pertinente jusqu'aux secteurs d'aménagement.

Les formes de relief constituent la structure de base des paysages. Sur cette trame principale, l'occupation du sol appose alors une texture, une peau. Une première identification des territoires paysagers a été réalisée à partir de cette position. A un premier niveau, l'analyse du relief s'est appuyée sur ses formes principales et secondaires, ainsi que sur l'altitude et le modelé. A un deuxième niveau, les interactions entre le substrat, la nature et les activités humaines ont été prises en compte à travers l'analyse de l'occupation du sol. Ces deux premiers niveaux ont permis de constituer une base de caractérisation systématique des paysages de l'entièreté du territoire wallon. A un troisième niveau enfin, les caractéristiques de l'habitat ont été examinées.

Les critères hiérarchisés différenciant les territoires sont donc les suivants :

- la morphologie topographique ou combinaison des formes principales (*plateau\** et *plaine\**) et secondaires du relief (*vallée\**, *dépression\**, *colline\**, *butte\**, *versant\**) ;
- l'altitude ;
- le modelé du relief, traduit par son caractère faiblement ou fortement ondulé, disséqué ;
- la répartition des occupations du sol : urbanisation, carrières, sablières, terrils, labours, prairies, forêts, fagnes ;
- le type d'habitat (*habitat groupé\** ou *dispersé\**, secondairement forme de dispersion ou de groupement).

Découlant du principe de départ, les limites entre deux territoires paysagers correspondent à des limites d'horizons visuels. Ainsi, une limite entre deux territoires paysagers peut être matérialisée par une ligne de crête, une lisière forestière ou une ligne de rupture de pente (qui transparaît le plus souvent dans l'occupation du sol).

Cependant, pour des territoires dont la topographie ne ferme pas les horizons et qui ne se distinguent donc entre eux que par la différence des occupations du sol, les limites ont été positionnées à l'interface entre les deux parties présentant des caractéristiques différentes. Dans ces cas, les limites ne recouvrent pas un horizon visuel et la limite cartographiée est alors floue, constituant une bande de transition et non plus une ligne précise de relief ou d'occupation du sol.

Enfin, un traitement particulier a été réservé aux territoires dominés par l'urbanisation et l'activité industrielle. Par leur développement vertical et leur emprise au sol, ces occupations anthropiques marquent en effet le paysage de manière tout à fait particulière. La délimitation de ces territoires a donc été essentiellement basée sur l'occupation du sol.

Les délimitations ainsi établies reflètent les limites de perception visuelle des unités paysagères composant un territoire. Il s'ensuit que, même si certains territoires sont convergents avec les approches de la géographie régionale, ils s'en distinguent le plus souvent par le positionnement de leurs limites. Les limites de la géographie régionale sont issues d'interfaces géologiques, pédologiques ou de production agricole. Celles des territoires paysagers sont le reflet de limites de vues paysagères.

Les deux principales bases d'informations cartographiques utilisées sont le modèle numérique de terrain établi à partir des courbes de niveaux des cartes topographiques IGN au 1/50 000<sup>e</sup> (1994) et le plan d'occupation du sol au 1/50 000<sup>e</sup> du Ministère de la Région wallonne (1989) réalisé à partir d'images satellitaires multispectrales complétées par une couverture de photos aériennes infrarouges.

# Cartographier les paysages wallons





Haut plateau de l'Ardenne  
centrale – Faciès oriental  
herbager (12012)

Le travail de cartographie des paysages wallons a conduit à subdiviser la Wallonie en **76 territoires paysagers** (voir trois cartes insérées en fin d'ouvrage).

Au-delà de ces 76 territoires, des sous-territoires ou *faciès*\* sont différenciés quand de légères variantes paysagères sont observées au sein d'un territoire.

En outre, les territoires et faciès paysagers ont été regroupés en 13 ensembles régionaux selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

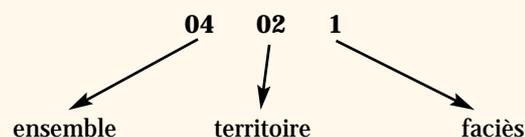
Dressée sur base de la combinaison des formes principales et secondaires du relief et de l'occupation du sol, la *carte de formes de relief et des types d'occupations du sol* permet de mieux visualiser les analogies morphologiques des territoires paysagers. Elle permet donc de comprendre la logique qui a prévalu au regroupement des territoires en ensembles.

## Les territoires paysagers de Wallonie

La description des territoires paysagers présentée ci-dessous est basée sur les observations de terrain ainsi que sur l'analyse des éléments de caractérisation mis en évidence par les cartographies réalisées. Elle s'est également inspirée de la littérature et des cartes publiées antérieurement sur la région wallonne, plus particulièrement la série « *Architecture rurale de Wallonie* » réalisée sous la direction de L.-F. Génicot et son introduction géographique par C. Christians.

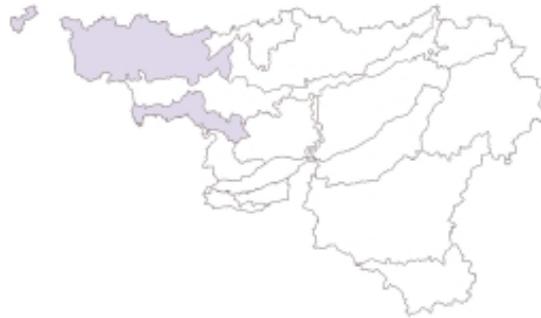
### Codification

A chaque faciès est associé un code de cinq chiffres, décomposé en deux chiffres pour l'ensemble paysager, deux pour le territoire paysager (numérotation continue à l'intérieur d'un même ensemble) et un dernier pour le faciès éventuel (0 s'il n'y a pas de subdivision en faciès).



Par exemple : 04 02 1, dans l'ensemble (04) de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, le territoire (02) du moyen plateau du Pays de Herve est constitué de deux faciès dont le premier (1) est celui du plateau central.

### 01 ENSEMBLE DE LA PLAINE ET DU BAS-PLATEAU LIMONEUX HENNUYERS



Situé au nord-ouest de la Wallonie, cet ensemble paysager regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine.

L'ensemble limoneux hennuyer présente conjointement un relief de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluves bombés orientés sud-

ouest – nord-est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au nord-est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure sud de la Flandre.

Au nord, la plaine scaldienne\* ne dépasse pas les 30 m d'altitude tandis que les collines s'élèvent jusqu'à 130 - 150 m. Plus à l'est, le bas-plateau limoneux hennuyer s'élève progressivement jusqu'à atteindre 100 m d'altitude dans sa partie nord et jusqu'à 180 m d'altitude dans sa partie sud.

L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaines de l'herbage. Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus accentuées des collines et sur les moins bons sols. Çà et là, de petits bosquets parsèment les paysages. A noter encore que la maille parcellaire des prés et des labours se resserre progressivement du sud vers le nord.

Les caractéristiques de l'habitat diffèrent également du nord vers le sud. Au nord de l'axe Tournai et Ath, à l'exception de la zone d'urbanisation quasi continue de Mouscron, c'est la dispersion de l'habitat qui domine. Au sud de cet axe, par contre, l'habitat est groupé (le plus souvent en villages de réseau routier\*) épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées.



Bordure de la plaine  
de la Lys (01010)

#### Bordure de la plaine de la Lys (01010)

Enclave wallonne entre France lilloise et Flandre, la région de Comines-Warneton, en rive gauche de la Lys, présente des paysages de plaine dominés par les labours sur un relief plat. L'habitat est caractérisé par de gros villages entre lesquels se disséminent de nombreuses fermes.

#### Bordure des collines du Heuvelland (01020)

Au nord-ouest de Comines-Warneton, s'individualise une petite bande se rattachant aux collines flamandaises du Heuvelland. Bien que cette zone ne comprenne pas de relief de colline à proprement parler, elle se distingue par l'accentuation de son relief. Les paysages y sont dominés par les labours et la dispersion de l'habitat y prédomine.

#### Plaine scaldienne du Tournaisis

Au nord de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages de labours sur un relief plat.

##### Faciès du Mouscronnois (01031)

Dans la région mouscronnoise, l'urbanisation continue empreint les paysages.

##### Faciès du nord-ouest Tournaisis (01032)

A l'approche de Tournai, l'habitat de villages de réseau routier de ce territoire connaît une atténuation progressive de la *dispersion intercalaire\** qui le caractérise au nord.

#### Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières (01040)

La vallée de l'Escaut aux abords méridionaux de Tournai est caractérisée par une forte urbanisation allant de pair avec un important développement de l'activité extractive. Les activités industrielles marquent le paysage par leur alternance avec les labours qui dominent cette plaine au relief de faible amplitude. En dehors de l'agglomération de Tournai à la silhouette dominée par sa cathédrale et son beffroi, l'habitat est caractérisé par un développement linéaire le long du réseau routier.

#### Plaine de Celles et Anvaing (01050)

La plaine de Celles et Anvaing est encerclée au nord, à l'est et au sud par un relief de buttes et de collines. Elle est caractérisée par des paysages de labours dont le morcellement parcellaire va de pair avec un habitat dispersé de petits noyaux villageois, peu nombreux, rappelant la proximité flamande.



Plaine de Celles et  
Anvaing (01050)

#### Buttes du Tournaisis (01060)

Au nord et à l'est de la ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont Saint-Aubert, dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages de réseau routier entre lesquels se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.

#### Collines du Hainaut (01070)

Le versant wallon du Mont de l'Enclus et la région de Flobecq et Ellezelles, situés entre les bas-plateaux limoneux et la Flandre sablo-limoneuse, présentent un relief de collines dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec les paysages de labours du bas-plateau. Sur ce relief animé, l'habitat s'est principalement développé sous la forme de petits hameaux sans pour autant exclure la présence de quelques gros villages.

Collines du Hainaut  
(01070)





Bas-plateau des Senne,  
Sennette et Samme  
(01090)

#### Bas-plateau de la Dendre lessinoise (01080)

Le bas-plateau de la Dendre lessinoise se caractérise par des paysages agricoles où les labours, bien que dominants, alternent avec une part non négligeable de prairies qui ponctuent les ondulations molles du relief. L'important développement de l'habitat de ce territoire se marque particulièrement le long des axes routiers sur lesquels se sont développés de nombreux hameaux et villages que complète une importante dispersion intercalaire.

#### Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme (01090)

Les cours amont des Senne, Sennette et Samme impriment à la partie orientale du bas-plateau limoneux hennuyer des ondulations relativement serrées qui se marquent dans le paysage par la présence de prairies dans les creux, en alternance avec les labours qui dominent toutefois. La dispersion intercalaire de l'habitat qui caractérise l'ouest de ce territoire s'atténue vers l'est où dominant des villages de réseau routier. Quelques petites villes et bourgs (Enghien, Braine-le-Comte, Ecaussinnes) complètent cette disposition.

#### Bas-plateau d'Ath et Soignies (01100)

Depuis le sud de Tournai jusqu'à Soignies, s'étend un bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages, dominés par les labours, accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

#### Plaine humide de l'Escaut (01110)

En bordure de la frontière franco-belge, les paysages de la plaine de l'Escaut sont caractérisés par une alternance de cultures et de prairies que ponctuent des bois relativement nombreux pour cet ensemble paysager. L'habitat, groupé en villages, y connaît une légère dispersion résiduelle.

#### Bas-plateau limoneux sud-hennuyer (01120)

Au sud de la plaine de la Haine, les Hauts Pays et la Thudinie qui composent le bas-plateau limoneux sud-hennuyer présentent un relief faiblement et mollement ondulé. Les paysages y sont dominés par les labours tandis que l'habitat est groupé en villages, principalement de réseau routier.



Bas-plateau d'Ath et Soignies (01100)



Plaine humide de l'Escaut (0110)

Bas-plateau limoneux sud-hennuyer (01120)



## 02 ENSEMBLE DES VALLONNEMENTS BRABANÇONS



*Caractérisées par une succession de vallonnements\* de profondeur de l'ordre de la trentaine de mètres, les vallées brabançonnaises impriment dans le bas-plateau brabançon (situé à une altitude de 100 à 150 m) des paysages très différents des grandes étendues agricoles des plateaux limoneux. Ces paysages, où alternent boisements (sur les pentes les plus fortes)*

*et poches agricoles résiduelles (sur les lambeaux de plateau et les pentes douces), sont également marqués par une urbanisation intense à habitat groupé (dans le fond des vallées, sur les pieds de versants et le long des grands axes de communication).*

*Ces vallées sont, d'ouest en est, les vallées des Senne, Sennette et Hain et, au-delà de la zone urbanisée de Waterloo - Braine-l'Alleud, les vallées de la Dyle, de la Lasne et de leurs affluents.*

### Vallonnements de la Senne et de ses affluents (02010)

Malgré leur amplitude verticale moyenne, les vallonnements de la Senne et de ses affluents (Sennette et Hain) qui se succèdent de façon rapprochée produisent des paysages très variés dans lesquels s'entremêlent boisements sur les pentes les plus fortes, urbanisation des fonds et des pieds de versants et poches agricoles sur les interfluvies et les pentes douces. L'habitat groupé en villages est marqué par la diversité des activités anciennes : sidérurgie (Clabecq) et carrières (Quenast).

### Bordure de périurbanisation bruxelloise de Waterloo - Braine-l'Alleud (02020)

La zone de périurbanisation bruxelloise déjà ancienne de Waterloo - Braine-l'Alleud, à l'extrémité nord du bas-plateau brabançon, s'étend sur des terrains faiblement ondulés. Ses paysages sont entièrement déterminés par une urbanisation continue.

### Vallonnements de la Dyle, de la Lasne et de leurs affluents (02030)

La Dyle, la Lasne et leurs affluents, en imprimant au relief des vallonnements serrés mais d'amplitude verticale moyenne, ont façonné des paysages où s'entremêlent boisements des pentes importantes, urbanisation le long des cours d'eau et des axes de communication et étendues agricoles sur les lambeaux de plateau. Ici comme à Waterloo - Braine-l'Alleud, les paysages sont marqués par le développement important de l'habitat récent (La Hulpe, Rixensart, Wavre, Ottignies, Louvain-La-Neuve, Mont-Saint-Guibert...).



Bordure de périurbanisation bruxelloise de Waterloo - Braine-l'Alleud (o2o2o)

Vallonements de la Dyle, de la Lasne et de leurs affluents (o2o3o)



### 03 ENSEMBLE DES BAS-PLATEAUX LIMONEUX BRABANÇON ET HESBIGNON



Cet ensemble, qui s'étend au nord du sillon sambro-mosan dans le prolongement du bas-plateau limoneux hennuyer, regroupe la partie orientale de ce qui est communément appelé le plateau brabançon et l'entièreté du plateau hesbignon.

Depuis les corniches de la Meuse namuroise, où il culmine à plus de 200 m, ce bas-plateau s'incline doucement vers le nord où il atteint une altitude moyenne de 100 à 150 m à la limite de la région flamande.

Son relief est caractérisé par une surface plane, mollement ondulée, qui ne s'anime vraiment qu'à l'approche de sa frange occidentale brabançonne.

Si la plupart des cours d'eau creusent modérément le relief, les cours aval de l'Orneau, de la Mehaigne, de la Burdinale et du Geer marquent une forte incision dans le plateau, présentant des paysages tout à fait particuliers.

La grande qualité des sols se traduit par la très nette dominance des labours en parcelles de grande taille. Les herbages, peu présents, tapissent les creux plus humides du relief et les abords de l'habitat. Les bois sont très peu nombreux et essentiellement liés aux pentes des versants des vallées.

Sur le plateau brabançon, l'habitat est groupé en villages. En Hesbaye, à l'origine, l'habitat est groupé en villages lâches\* intégrant maisons, jardins et prairies dans les parties ouest et sud et en villages plus concentrés\* dans la partie est. Cependant, la proximité des grandes agglomérations bruxelloise et liégeoise a entraîné de profondes modifications au cours des dernières décennies, la plupart des villages connaissant une densification récente et un étalement le long des axes routiers. Dans la partie orientale de la Hesbaye, les grandes fermes sont généralement intégrées au périmètre villageois. Dans la partie occidentale par contre, si certaines fermes sont établies dans les villages, la plupart sont disséminées à l'écart, dans les campagnes.



Bas-plateaux limoneux  
brabançon et  
hesbignon - Faciès de  
Nivelles (03011)

### Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon sont caractérisés par d'immenses étendues faiblement et mollement ondulées de labours que ponctue un habitat groupé en villages. Les parcelles, de grandes dimensions, sont principalement vouées aux céréales et aux grandes cultures industrielles.

#### Faciès de Nivelles (03011)

Entre les vallées de la Sennette et de la Dyle, prolongeant le bas-plateau limoneux hennuyer, s'étend le bas-plateau faiblement et mollement ondulé de Nivelles dont les paysages de labours sont ponctués par de grosses fermes et quelques hameaux dispersés au sein d'un habitat groupé en gros villages lâches à extension linéaire.

#### Faciès hesbignon brabançon (03012)

A l'est des vallonements de la Dyle, le plateau hesbignon brabançon est caractérisé par un relief mollement ondulé modelé par un réseau hydrographique relativement dense. Les villages qui s'y sont développés ont tendance, de nos jours, à s'étaler le long des axes routiers. Enfin, si certaines fermes se maintiennent dans les villages, la plupart sont disséminées dans les campagnes que ponctuent les deux petites villes de Perwez et Jodoigne.



Bas-plateaux limoneux  
brabançon et  
hesbignon - Faciès  
hesbignon brabançon  
(03012)

Faciès hesbignon namurois (03013)

Plus au sud, le bas-plateau hesbignon namurois présente des caractéristiques très proches de celles du bas-plateau hesbignon brabançon : habitat groupé en villages et grosses fermes dispersées à l'extérieur des villages. Il s'individualise pourtant par la plus faible ampleur verticale des ondulations de son relief.

Faciès hesbignon liégeois (03014)

A l'est, le bas-plateau hesbignon liégeois se distingue par un réseau hydrographique atrophie, ce qui lui vaut d'ailleurs le nom de « Hesbaye sèche ». L'habitat s'y concentre en tas ou en long suivant les axes routiers, au sein d'une auréole villageoise qui inclut le plus souvent même les plus grosses fermes. L'extrême est de ce faciès se singularise par la présence de plus en plus marquante de vergers à mesure que l'on se rapproche de la vallée de la Basse Meuse.

Bas-plateaux limoneux  
brabançon et  
hesbignon - Faciès  
hesbignon liégeois  
(03014)



Vallées de la Meuse  
et de la Burdinale  
(03030)



#### Vallée de l'Orneau (03020)

A l'aval de Gembloux, la vallée de l'Orneau imprime au bas-plateau limoneux des creusements aux pentes raides. A l'aval de la vallée, apparaissent affleurements rocheux et pentes boisées encadrant un fond de vallée étroit. L'habitat s'y regroupe en bordure des cours d'eau.

#### Vallées de la Meuse et de la Burdinale (03030)

Les tronçons aval des vallées de la Meuse et de la Burdinale entaillent le bas-plateau limoneux hesbignon, marquant des versants boisés où la roche affleure parfois. L'habitat se regroupe en villages dans les fonds de vallée. A l'exception des lambeaux de plateau où s'épanouissent les labours, ce territoire est majoritairement couvert de prairies et les boisements prennent une part importante.

#### Vallée du Bas Geer (03040)

A son extrémité nord-est, le bas-plateau limoneux de la Hesbaye liégeoise est entaillé par la vallée du Bas Geer. Cette entaille concentre des paysages de prairies et une urbanisation quasi continue de la vallée.

#### 04 ENSEMBLE DE L'ENTRE-VESDRE-ET-MEUSE



*L'Entre-Vesdre-et-Meuse s'étend au-delà de la rive droite de la Meuse en aval de Liège. Il est bordé au nord par les Fourons et le Limbourg hollandais, à l'est par la frontière allemande et par la Vesdre au sud.*

*Cet ensemble est formé d'une succession de plateaux sillonnés par de nombreux ruisseaux et petites rivières (Berwinne, Göhl et affluents) et tra-*

*versés par la ligne de crête séparant les bassins hydrographiques de la Meuse et de la Vesdre dont l'altitude s'élève progressivement de 250 m au sud-ouest à 350 m au nord-est.*

*On considère généralement que cette région recèle encore l'archétype du bocage\* en Wallonie : dispersion de l'habitat, réseau de voiries très développé, unités d'exploitation isolées majoritairement constituées d'herbages et dont les parcelles d'exploitation, entourées d'un réseau de haies, déterminent des paysages d'enclos. Ces paysages typiques connaissent cependant des évolutions parfois importantes entraînant une perte de spécificité.*

##### Terrasses mosanes (04010)

Les terrasses\* mosanes, caractérisées par un relief de faibles et molles ondulations, se différencient du reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par de belles étendues de labours, rappelant la Hesbaye proche. L'activité agricole qui domine largement ce territoire se traduit également par des paysages de prairies mais aussi de vergers particulièrement présents. L'habitat groupé en villages distingue encore ce territoire du reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

##### Moyen plateau du Pays de Herve

Parmi les différentes nuances que recèle l'Entre-Vesdre-et-Meuse en matière de bocage, le Moyen plateau du Pays de Herve présente les caractéristiques les plus typiques, particulièrement au cœur du plateau central. A une occupation du sol dominée comme nulle part ailleurs en Wallonie par les herbages, s'ajoute en effet la particularité d'un habitat dont la dispersion est dominante.



Moyen plateau du Pays de Herve - Faciès du plateau central (04021)

#### Faciès du plateau central (04021)

Le plateau central du Pays de Herve est caractérisé par un relief de creusements serrés sur lesquels se sont développées une multitude de fermes isolées dans leurs prairies entourées de haies et parsemées d'arbres fruitiers. De nombreux vergers marquent également les paysages de ce faciès, particulièrement dans sa partie ouest. Enfin, cette partie du Pays de Herve recèle sans doute les derniers îlots de dispersion absolue de l'habitat en Wallonie.

#### Faciès de l'arrière-pays de Herve (04022)

Le relief de l'arrière-pays de Herve est caractérisé par des creusements moins serrés que ceux du plateau central. Les paysages d'enclos y sont moins typiques et l'habitat y est caractérisé par une dispersion dominante entre de gros villages-centres et de petites unités (peu nombreuses) de hameaux.

#### Tête de vallée de la Göhl (04030)

A l'extrême nord-est de la Wallonie, dans la région de Kelmis (La Calamine), les paysages de la tête de vallée creusée de la Göhl (Gueule) sont dominés par les prairies et les bois qui occupent des superficies importantes. Une dispersion intercalaire caractérise l'habitat. De plus, un certain nombre de villages regroupent les habitations aux abords des anciennes mines.

#### Vallonnements de la Vesdre et de ses affluents (04040)

Une succession de vallonnements creusés par les affluents de la Vesdre donnent un aspect particulièrement accidenté à ce territoire paysager. Ses paysages présentent encore, bien que de manière moins typique que dans le Pays de Herve, les principaux éléments de la structure bocagère. Les bois y connaissent un plus grand développement sur les pentes accentuées. Enfin, en son centre, l'agglomération verviétoise constitue le centre industriel et urbain de la région.

Vallonnements de la Vesdre et de ses affluents (04040)





Vallée de la Basse  
Vesdre (04050)

#### Vallée de la Basse Vesdre (04050)

**La Basse Vesdre creuse une entaille aux versants boisés et au fond de vallée étroit dans le moyen plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Si les boisements dominant donc les paysages de ce territoire, le fond de vallée, lorsqu'il s'élargit, concentre habitat et industrie.**

Agglomération  
industrielle boraine  
(05030)



## 05 ENSEMBLE DE LA HAINE ET DE LA SAMBRE



*Cet ensemble, structuré autour de l'axe Haine – Sambre, regroupe des territoires fortement marqués par l'urbanisation et l'industrie, depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'est.*

*De moins de 30 m dans la plaine de la Basse Haine, l'altitude de cet ensemble s'élève progressivement vers*

*l'est pour atteindre 200 m sur le plateau d'Anderlues et le haut des versants de la Sambre.*

*Sur ces reliefs d'amplitude relativement faible, les occupations urbaine et industrielle composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas-plateau limoneux hennuyer. Seuls les versants nord de la Haine et sud de la Sambre, essentiellement boisés, échappent à cette double domination.*

*En dehors des nombreuses agglomérations, l'habitat est groupé en villages qui s'étirent le long des voies de communication.*

### Bordure forestière de la plaine de la Haine (05010)

Le versant nord de la plaine de la Haine se présente sous la forme d'une bordure forestière marquée par l'urbanisation et l'industrie (à sa lisière et en clairière).

### Dépression de la Basse Haine (05020)

En aval de Mons et par delà la frontière française, la Basse Haine détermine une plaine humide fortement marquée par les canaux qui la parcourent. Si les cultures et les prairies y dominent en superficie, l'activité industrielle et urbaine marque visuellement les paysages, particulièrement dans la partie nord bordée par les canaux. A l'extrême ouest, les marais d'Harchies impriment leurs paysages tout à fait spécifiques en Wallonie.

### Agglomération industrielle boraine (05030)

L'agglomération industrielle boraine s'étend au sud de la plaine de la Haine. Cette agglomération recouvre partiellement l'ancien bassin charbonnier dit du « couchant de Mons ». Contenue au nord par les canaux et l'autoroute, son extension vers le sud correspond à celle des terrils qui marquent sa silhouette.

### Agglomération et butte montoises (05040)

Mons est une ville de butte dominant la plaine de la Haine. Son urbanisation périphérique se diffuse aux alentours de manière assez lâche, limitée à l'ouest par l'autoroute E19-E42. Son paysage est marqué par sa silhouette urbaine empreinte de quelques éléments symboliques, tels son beffroi et sa collégiale Sainte-Waudru.



Agglomération industrielle des canaux du Centre (05050)

#### Agglomération industrielle des canaux du Centre (05050)

L'agglomération industrielle du Centre (Strepy-Braquegnies – La Louvière – Morlanwelz) se développe sur le versant nord de la vallée de la Haute Haine. Elle est dominée par les terrils ponctués de hauts-fourneaux et parsemée de cités et villages ouvriers entre lesquels se logent quelques bois et étendues agricoles. Les canaux et ouvrages associés marquent et symbolisent les paysages.

#### Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues (05060)

Les campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues constituent un espace de transition entre les agglomérations industrielles de La Louvière et de Charleroi. Les paysages agricoles (labours et prairies) y sont fortement marqués par l'urbanisation. Ce territoire comprend la petite ville de Binche et de gros villages aux extensions très développées le long des axes routiers (Anderlues, Fontaine-l'Evêque, Chapelle-lez-Herlaimont ...).

#### Agglomération industrielle carolorégienne (05070)

La grande agglomération de Charleroi présente des paysages d'urbanisation dense, où s'entremêlent habitat et industrie lourde (en fond de vallée), parsemés de terrils et de nombreux espaces verts. Vers l'est, l'urbanisation englobe Châtelet, Châtelineau et Farciennes, débordant du ring autoroutier R3 qui en matérialise en grande partie les limites.

Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues (05060)





Vallée industrielle de la  
Basse Sambre (05080)

#### Vallée industrielle de la Basse Sambre (05080)

Les paysages industriels de la vallée de la Basse-Sambre prolongent ceux de l'agglomération de Charleroi. De l'aval de Farciennes à Ham-sur-Sambre, le fond de vallée connaît un développement important de l'industrie tandis que les versants sont consacrés à l'urbanisation et à quelques boisements résiduels.

#### Versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure (05090)

Les versants incisés de l'Eau d'Heure et de la Sambre en amont de Charleroi regroupent des paysages boisés où l'urbanisation occupe versants et fonds de vallées et se développe le long des axes routiers. Çà et là subsistent quelques clairières agricoles.

Versants de la Sambre  
et de l'Eau d'Heure  
(05090)



## 06 ENSEMBLE MOSAN



*Si la Meuse n'est pas habituellement individualisée comme unité géographique, elle présente une physionomie paysagère d'une telle puissance et d'une telle symbolique qu'il s'impose de la considérer comme un ensemble paysager à part entière. La Meuse marque en effet fortement le paysage, que ce soit le fond de vallée ou les versants et bordures.*

*De Givet à Namur, la Meuse traverse la Famenne puis le plateau condrusien perpendiculairement à son plissement ouest-est et y imprime une véritable tranchée de plus de 100 m de profondeur. En aval de Namur, alors qu'elle matérialise la transition entre les plateaux condrusien et hesbignon, la Meuse continue à creuser son lit un peu moins de 100 m plus bas que les reliefs qui la bordent. Bien que s'atténuant quelque peu, cette différence de niveau se maintient jusqu'à l'aval de Liège.*

*Par son ampleur verticale, la présence de nombreux affleurements rocheux et la majesté du cours d'eau, la Meuse constitue, tout au long de son parcours de 151 km en Wallonie, un ensemble de paysages pittoresques par excellence qui a longtemps inspiré peintres et photographes.*

Vallée de la Haute  
Meuse - Faciès étroit de  
Heer à Dinant (o6o11)





Vallée de la Haute Meuse - Faciès de Dinant à Namur (06012)

#### Vallée de la Haute Meuse

En amont de Namur, la Haute Meuse traverse la Famenne et le moyen plateau du Condroz en y creusant une entaille aux versants abrupts rocheux ou couverts de forêt. Ce tronçon de la Meuse ne compte qu'une seule ville, Dinant. Son habitat est marqué par un développement déjà ancien de résidences et implantations touristiques.

Faciès de Heer à Dinant (06011)

Le tronçon de Meuse entre Heer et Dinant présente une plaine alluviale très étroite, parfois inexistante, et des versants boisés ou rocheux. L'habitat, de vallée, y est rare.

Faciès de Dinant à Namur (06012)

De Dinant à Namur, la Meuse présente un fond plus large où l'habitat se groupe en villages à chaque élargissement. Ses versants, cependant plus évases, présentent les mêmes caractéristiques de boisement ou de roches affleurantes qu'en amont.

#### Vallée de la Basse Sambre namuroise (06020)

En immédiat amont de Namur, la vallée aux larges méandres de la Basse Sambre namuroise présente des paysages alternant prairies et cultures sur les pentes douces et boisements sur les pentes plus fortes. L'habitat s'y est fortement développé le long des axes routiers rayonnant depuis Namur. Le fond de vallée est marqué par une urbanisation quasi continue comprenant quelques industries.

#### Agglomération urbaine namuroise (06030)

Au départ de la ville médiévale de Namur, développée dans la cuvette que forme le confluent de la Meuse et de la Sambre, l'urbanisation de l'agglomération namuroise a gagné les vallées secondaires puis les versants et les bordures de plateau. Ce territoire combine une topographie puissante magnifiée par la citadelle, une omniprésence visuelle de la Meuse et une silhouette urbaine expressive malgré l'extension de l'urbanisation gagnant les reliefs.



Vallée de la Moyenne Meuse - Faciès de Namur à Huy (06041)

### Vallée de la Moyenne Meuse

**En aval de Namur, les paysages de la vallée de la Moyenne Meuse sont caractérisés par des abrupts rocheux et des versants boisés qui dominent un fond de vallée de plus en plus urbanisé à l'approche de Liège.**

Faciès de Namur à Huy (06041)

De Namur à Huy, l'étroitesse du fond de vallée entre des abrupts rocheux, que symbolise Marche-les-Dames, ou des versants boisés ne laisse place qu'à quelques rares unités bâties dont Andenne est la seule entité urbaine. Cette partie de la tranchée mosane est marquée par les nombreuses carrières qui la bordent.

Faciès de Huy à Liège (06042)

A partir de Huy, la tranchée mosane s'évase. Les versants boisés sont gagnés par l'urbanisation. Le fond de vallée, urbanisé de manière continue, présente une occupation industrielle croissante à mesure que l'on se rapproche de Liège.

### Bordure mosane du bas-plateau hesbignon

En bordure du plateau hesbignon, les cours d'eau incisent les versants, laissant, en promontoire entre les versants boisés des vallées creusées, des lambeaux de plateau occupés par des terres de labours. L'habitat de ces versants, relativement développé, s'organise en villages lâches ayant tendance, en certains endroits, à se rejoindre du fait d'une urbanisation importante et mal contenue.

Faciès de Namur à Huy (06051)

En amont de Huy, la bordure du plateau hesbignon est incisée par plusieurs cours d'eau qui déterminent des versants très pentus majoritairement boisés. Dans les intervalles, des lambeaux de plateau accueillent encore de belles étendues de labours que ponctuent des villages aux extensions linéaires.

Faciès de Huy à Liège (06052)

A partir de Huy, la moindre densité des cours d'eau incisant la bordure du plateau hesbignon se marque par une diminution des boisements tandis que la proximité de l'agglomération liégeoise se fait sentir par des tailles et une densité d'unités d'habitats supérieures à celles que l'on retrouve plus en amont.

Bordure mosane du  
bas-plateau hesbignon -  
Faciès de Namur à Huy  
(06051)





Agglomération urbaine  
et industrielle liégeoise  
(06060)

#### Agglomération urbaine et industrielle liégeoise (06060)

Au départ de son site originel de confluent et d'îlots entre les chenaux de la Meuse et de l'Ourthe, la ville de Liège s'est étendue en une importante agglomération urbaine et industrielle gagnant les bordures des plateaux hesbignonnais et herwien. Par ses usines de vallée et son habitat ouvrier rejeté sur les versants, l'activité industrielle imprègne les paysages depuis Flémalle et Seraing à l'ouest jusqu'à Fléron et Micheroux à l'extrême est. Au nord, la tache urbaine s'étend jusqu'à l'autoroute E42 qu'elle outrepassa au niveau des entités de Loncin, Herstal et Oupeye, alors qu'au sud, l'écrin boisé des versants la contient.

#### Vallée industrielle de la Basse Meuse (06070)

En aval de Liège, la vallée de la Basse Meuse, dont la plaine alluviale s'élargit, est fortement marquée par les activités industrielles qui s'y sont développées en continuité avec l'agglomération liégeoise. Même quelque peu effacée, l'activité agricole reste présente dans le fond de vallée et sur les versants.

Vallée industrielle de la  
Basse Meuse (06070)



## 07 ENSEMBLE FAGNARD



*Au nord-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'ensemble fagnard constitue une zone de transition entre les plateaux limoneux hennuyer et condrusien (au nord et à l'est), et la dépression de la Fagne (au sud).*

*Cet ensemble présente des altitudes s'élevant progressivement du nord vers le sud, de moins de 200 m à près de 300 m d'altitude, avant de retom-*

*ber à moins de 200 m en bordure de la dépression de la Fagne.*

*Cet ensemble, pourtant restreint, offre une grande variété de paysages selon un gradient nord-sud : aux paysages de labours, développés sur les bonnes terres au nord de Beaumont, succèdent des paysages dans lesquels la part des bosquets puis des bois augmente graduellement vers le sud, à mesure que le relief s'anime, tandis que les herbages l'emportent sur les cultures. Enfin, la forêt recouvre la partie sud de cet ensemble. L'habitat est quant à lui dominé par le groupement en villages lâches.*

### Moyen plateau de Beaumont (07010)

Le moyen plateau de Beaumont présente des ondulations de grande amplitude et de faible profondeur dominées par la prairie. Dans sa partie nord, quelques étendues de labours rappellent la proximité de la Thudinie, tandis que la présence de plus en plus importante des bois vers le sud du territoire traduit l'animation progressive du relief. L'habitat, groupé en villages lâches dans la partie nord, présente une dispersion résiduelle relativement importante au sud de Beaumont.

### Bordure forestière de la Fagne (07020)

La bordure sud du plateau est creusée par les incisions de l'Eau d'Eppe et des affluents de l'Eau Blanche. Elle est majoritairement occupée par la forêt ponctuée de quelques clairières abritant de rares hameaux.



Moyen plateau de  
Beaumont (07010)

## 08 ENSEMBLE DU MOYEN PLATEAU CONDUSIEN



*Le plateau condrusien correspond à la vaste zone étirée du sud-ouest au nord-est qui se situe entre les vallées de la Sambre et de la Meuse au nord, celle de l'Eau d'Heure à l'ouest, la dépression de la Fagne - Famenne au sud et l'Ardenne du nord-est, à l'est.*

*Il s'agit d'un moyen plateau légèrement incliné vers le nord et ne s'élevant guère au-dessus de 300 m. Les*

*grands traits de son relief sont étroitement liés aux différences de résistance à l'érosion des roches sous-jacentes. En effet, il est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses (appelées tiges\*) et de dépressions creusées dans les calcaires (appelées chavées\*). Celles-ci se succèdent du nord au sud avec une grande régularité, leur amplitude verticale s'accroissant sur les bordures, notamment à l'approche de la tranchée mosane. Seules les vallées transversales de la Meuse et du Hoyoux viennent troubler ces ondulations régulières.*

*L'impact de cette topographie particulière sur les paysages est accentué par le couvert végétal : les sommets sont le plus souvent abandonnés à la forêt tandis que les pentes douces des versants sont consacrées aux labours et que les fonds de dépressions sont le domaine de la prairie.*

*L'habitat est caractérisé par le groupement en villages et hameaux qui s'étirent selon l'axe des tiges. En dehors de ceux-ci, quelques grosses fermes isolées ponctuent le paysage. L'urbanisation récente se traduit par une diffusion des nouvelles constructions le long des axes routiers au sortir des villages.*

### Moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Tout en présentant un relief d'alternance de crêtes et de dépressions, le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse est caractérisé par des bancs de calcaire particulièrement étendus formant de vastes surfaces planes que se partagent labours (majoritairement) et prairies. Les étendues boisées y sont moins morcellées qu'ailleurs sur le plateau condrusien.

#### Faciès du Pays d'Acoz (08011)

Au nord-ouest, les paysages du Pays d'Acoz s'individualisent par des étendues de labours rappelant la région limoneuse mais aussi par une urbanisation importante qui se marque par l'extension presque continue des villages le long des axes routiers rayonnant de Charleroi.

#### Faciès du Condroz occidental (08012)

Du fait du caractère peu marqué du relief, l'habitat du Condroz occidental, groupé en villages, présente rarement une disposition allongée.



Moyen plateau du vrai  
Condroz (08020)

#### Moyen plateau du vrai Condroz (08020)

De part et d'autre de la vallée du Hoyoux, le moyen plateau du vrai Condroz présente une topographie relativement plane sur les calcaires. On y trouve de très beaux villages en silhouette sur le sommet des tiges qui ponctuent des chavées peu creusées. Sur ses bordures, le creusement plus important des chavées modifie quelque peu cette disposition.

#### Moyen plateau de Sprimont (08030)

Au nord de l'Amblève, dans la partie orientale du plateau du Condroz, à la rencontre avec la Calestienne, trois bombements orientés ouest-est forment un replat herbager dominant l'Ourthe et l'Amblève. Les paysages y sont dominés par la prairie et la proximité du Pays de Herve se fait sentir à travers une présence significative de haies associées à un habitat relativement dispersé le long d'un réseau dense de voiries reliant hameaux et villages.

#### Collines de la bordure nord du vrai Condroz (08040)

Au sud de la Moyenne Meuse, un territoire se différencie du plateau condrusien proprement dit par un relief plus accentué, non plus rythmé par l'alternance de tiges et de chavées mais creusé par le Samson et ses affluents. Les bois y sont majoritaires devant les prairies et les cultures. L'habitat, groupé en villages et hameaux lâches, y est en fort développement, en partie du fait de la proximité de l'agglomération namuroise. De grosses fermes isolées ponctuent çà et là le paysage.

#### Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz (08050)

La bordure condrusienne de la vallée mosane, en aval de Huy, est caractérisée par un relief particulièrement incisé par de petits affluents de la Meuse. L'occupation du sol y est quasi exclusivement forestière.

#### Forêts de plateau et de versants sud-liégeois (08060)

En bordure de la Basse Ourthe, l'extrémité nord-est du plateau condrusien présente des paysages majoritairement boisés qu'a conquis la périurbanisation liégeoise.



Bordure condrusienne méridionale - Faciès de la bordure famenno-condrusienne (08072)

#### Bordure condrusienne méridionale

Au sud du moyen plateau condrusien, les derniers tiges et chavées constituent une zone de transition vers la dépression de la Fagne - Famenne. Ces derniers tiges sont les plus hauts et les dernières chavées les plus creusées par les cours d'eau débouchant au niveau de la dépression. Ils offrent un relief accidenté de vallées aux versants boisés. L'habitat, groupé, prend place dans les zones les moins pentues tant sur les sommets que dans les vallées.

##### Facès de la bordure fagno-condrusienne (08071)

La bordure fagno-condrusienne s'étend depuis l'extrémité sud-est du moyen plateau de Beaumont jusqu'à la Meuse. Elle présente, en son centre, un relief relativement calme dominé par la prairie et les labours. A l'ouest, les lacs de barrage de l'Eau d'Heure déterminent un nouveau paysage de grandes étendues d'eau entourées de bois. A l'est, l'Hermeton creuse une vallée étroite dominée par les boisements.

##### Facès de la bordure famenno-condrusienne (08072)

A partir de la Meuse, la bordure du plateau condrusien est creusée profondément par la Basse Lesse (de Houyet à Anseremme) et ses affluents tandis qu'à l'est, c'est l'Ourthe (entre ses confluents avec la Somme et l'Amblève) qui détermine des creusements profonds et étroits aux versants couverts de forêts. Au centre, leurs affluents composent des reliefs moins profonds.

#### Creusements des affluents de la Haute Meuse (08080)

Entre Dinant et Namur, les affluents de la Haute Meuse creusent le plateau condrusien parallèlement aux tiges et aux chavées. Ils forment des vallées le plus souvent très étroites, aux versants très pentus couverts par des boisements. Il en est ainsi des vallées du Burnot, du Bocq, de la Molinee et du Flavion qui déterminent des paysages fortement vallonnés. L'habitat, rare dans ces vallées étroites, est groupé en villages souvent localisés en haut des versants.

Creusements des  
affluents de la Haute  
Meuse (o8o8o)



#### Vallée du Hoyoux (o8o9o)

La vallée du Hoyoux entaille profondément le plateau condrusien perpendiculairement à la structure générale des tiges et chavées. Cette vallée étroite présente des versants très pentus principalement recouverts par les bois. L'activité humaine s'y marque à travers des sites d'extraction et d'anciens sites industriels associés à quelques villages en fond de vallée.

#### Vallée de la Basse Ourthe (o81oo)

La vallée de la Basse Ourthe entaille l'extrémité orientale du Condroz, offrant des paysages de vallées encaissées à associer aux carrières calcaires et aux versants boisés. L'urbanisation et le tourisme ont toutefois colonisé une bonne partie de son fond de vallée.

#### Vallées et versants de la Basse Amblève (o811o)

L'entaille de la Basse Amblève dans le replat calcaire forme une vallée profondément encaissée (dénivelé de plus de 150 m) où le versant d'*adret*\* à forte pente combine boisements et affleurements rocheux tandis que l'*ubac*\*, moins pentu, se partage entre boisements, prairies et unités d'habitat. Les nombreux affleurements rocheux sont abondamment exploités par les carrières.

**09 ENSEMBLE DE LA DÉPRESSION FAGNE - FAMENNE ET DE SA BORDURE SUD**



Cet ensemble paysager est constitué de la dépression Fagne - Famenne et de la bande calcaire de la Calestienne qui constitue une transition vers la bordure du plateau ardennais.

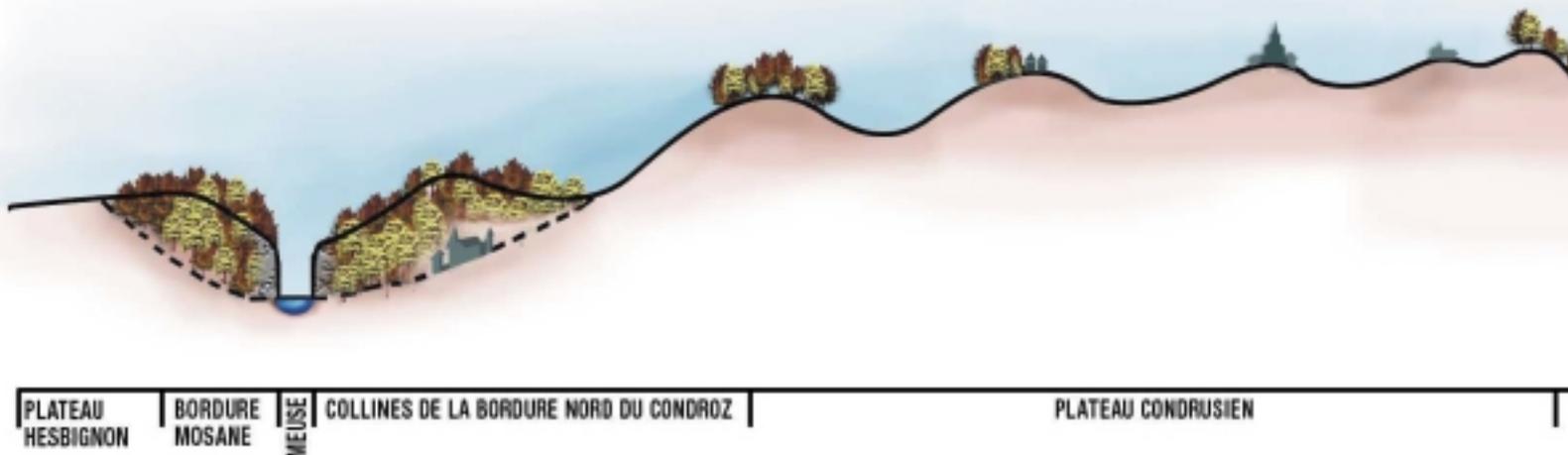
Encadrée par les horizons condruisiens et ceux de la bande calestienne omniprésents, la dépression, creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m, présente des

paysages de prairies sur un relief globalement calme qu'animent quelques tiennes\* boisés.

Au sud, la Calestienne forme un replat d'altitude supérieure à 250 m qui surplombe la dépression par un abrupt bien marqué. Il est suivi par une légère dépression creusée dans les schistes au pied du massif ardennais dont le versant est couvert de prairies ou boisé selon la pente.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, du côté fagnard, l'habitat est groupé en villages auxquels s'additionnent des hameaux du côté famennien. Les villages de la bordure calestienne, le plus souvent caractérisés par leur forme allongée selon l'axe des tiennes, ont connu les plus importants développements récents, joignant une densification des noyaux anciens à une extension le long du réseau routier.

Coupe schématique Meuse – Condroz – dépression Fagne-Famenne – Calestienne – Bordure du plateau ardennais



PLATEAU HESBIGNON

BORDURE MOSANE

MEUSE

COLLINES DE LA BORDURE NORD DU CONDROZ

PLATEAU CONDROUSIEN



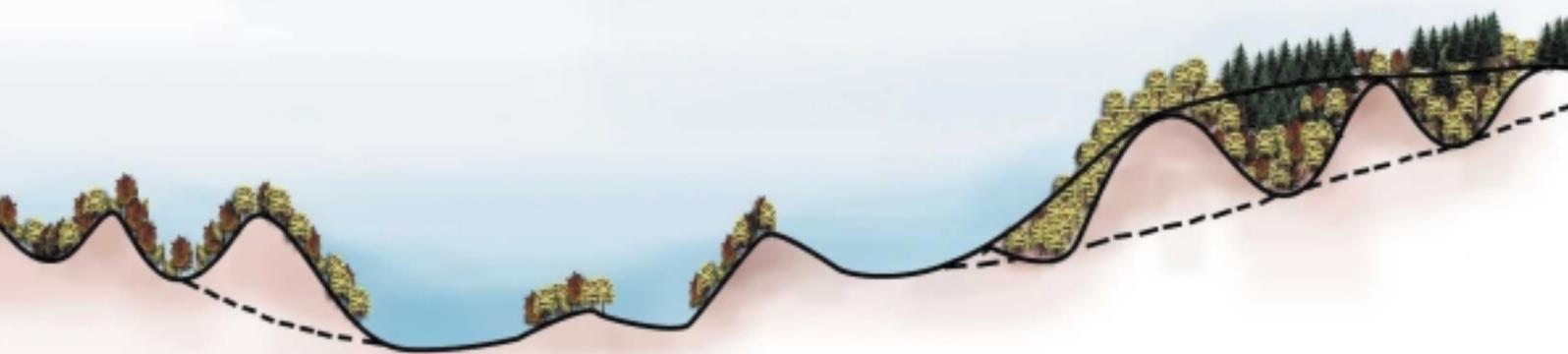
Dépression Fagne -  
Famenne - Faciès de la  
dépression fagnarde  
(09011)

### Dépression Fagne - Famenne

Dominée visuellement de part et d'autre par les versants du plateau condrusien et ceux de la bande calestienne, la dépression de la Fagne - Famenne présente un relief globalement plane structuré par une alternance des bandes boisées et de prairies que ponctuent les villages.

Faciès de la dépression fagnarde (09011)

A l'ouest de la Meuse, la dépression de la Fagne présente un relief très calme, dominé par les forêts. Peu peuplée, cette zone présente un habitat de villages principalement implantés sur les talus qui la bordent, de part et d'autre d'une bande forestière centrale que la petite ville de Mariembourg interrompt à l'ouest.



Graphisme : Piotr SZLACHTA

BORDURE  
CONDUSIENNE  
MÉRIDIIONALE

DÉPRESSION FAMENIENNE

REPLATS & COLLINES

BORDURE DU PLATEAU ARDENNAIS



Dépression Fagne –  
Famennne - Faciès de la  
dépression  
famennienne (09012)

#### Facès de la dépression famennienne (09012)

A l'est de la Meuse, la dépression famennienne est plus large et variée. D'une zone uniforme et plane, large et très humide entre la Meuse et la Lesse (à hauteur de Beauraing notamment), on passe, au centre, dans une zone de buttes matérialisant la ligne de partage des eaux entre Lesse et Ourthe. Au nord-est, le fond plat de la dépression s'affirme à nouveau, se prolongeant dans l'axe de l'Ourthe jusqu'à son confluent avec l'Aisne. Cette dépression famennienne, plus peuplée que sa correspondante fagnarde, présente un habitat groupé en villages et hameaux.



Replats et collines  
calcaires de pied de  
talus ardennais - Facès  
des tiennes du Viroin  
(09022)



Replats et collines calcaires de pied de talus ardennais - Faciès des replats de Beauraing-Wellin (09023)

### Replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais

Au sud de la dépression Fagne - Famenne, les replats et collines de la Calestienne bordent le pied de talus ardennais, formant des paysages variés. L'habitat y est strictement groupé en villages qui s'allongent parfois selon l'axe des tiennes. Les calcaires de la Calestienne sont exploités en de nombreux endroits depuis l'Entre-Sambre-et-Meuse jusqu'aux replats de l'Ourthe-Ambève.

#### Faciès des replats de Chimay-Couvin (09021)

A l'extrême ouest, la région de Chimay-Couvin est caractérisée par un relief plane offrant des paysages calmes dominés par les prairies mais où s'épanouissent de belles étendues de labours.

#### Faciès des tiennes du Viroin (09022)

La région du Viroin se caractérise par une succession de tiennes boisés et de dépressions occupées par la prairie et les labours. Le Viroin s'écoule au pied du massif ardennais, regroupant les principaux villages dans sa vallée.

#### Faciès des replats de Beauraing-Wellin (09023)

A l'est de la Meuse, en Famenne, le faciès de Beauraing et Wellin présente des paysages de replats dominés par les prairies montant haut sur le versant ardennais. Quelques boisements ponctuent les rares tiennes tandis que des labours s'étendent sur les zones les plus planes. Les villages s'égrainent au pied du massif ardennais.

#### Faciès des collines des Lesse, Lomme et Wamme (09024)

A l'est, les tiennes recreusés transversalement par la Lesse, la Lomme et la Wamme au sortir de leur parcours ardennais, marquent des paysages plus mouvementés de collines, caractérisés par l'alternance des bois et des prairies. Ce faciès présente au nord un développement plus large des calcaires (notamment au niveau du plateau du Gerny entre Rochefort et Marche-en-Famenne) sur lesquels le dépôt d'une couverture limoneuse donne lieu à de belles étendues agricoles.

#### Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne (09030)

Les paysages de l'Ourthe et de l'Aisne sont marqués par une succession de collines et de vallées creusées par les cours d'eau descendant du massif ardennais. Ils sont rythmés par l'alternance de forêts, qui dominent, et de prairies entourant les villages. L'habitat y est groupé en villages plutôt petits, tantôt dans les vallées, tantôt sur les sommets.

#### Replats est-famenniens (09040)

A l'extrémité est de la dépression famennienne, au sud de l'Amblève, la Calestienne s'exprime dans un replat formant un palier contre la bordure du plateau ardennais. Les paysages y sont dominés par les prairies alternant avec des bois là où le relief se creuse. L'habitat y est groupé en villages.

## 10 ENSEMBLE THIÉRACHE, SARTS ET RIÈZES



Situé à l'extrême sud de la botte du Hainaut, au sud de Chimay et Couvin, cet ensemble est composé d'un seul territoire paysager en Wallonie, le **Plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes (10010)**.

Il présente un relief doux de plateau ondulé, relativement uniforme et légèrement incliné vers l'ouest, dont l'altitude passe de 380 m à l'est

à 250 m à l'ouest.

Ses paysages sont dominés par la prairie que ponctuent quelques bois d'étendue parfois importante, surtout au nord de l'Oise qui traverse la région sans véritablement la creuser. L'habitat, rare, est principalement dispersé vers l'ouest et groupé en villages vers l'est.

Plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes (10010)



## 11 ENSEMBLE DU HAUT PLATEAU DE L'ARDENNE DU NORD-EST



*L'ensemble paysager de l'Ardenne du nord-est est délimité au nord par la Vesdre. Il se prolonge à l'est vers l'Allemagne et s'étend vers le sud jusqu'au versant méridional du plateau des Tailles joignant l'Ardenne centrale. A l'ouest, les hauts plateaux s'abaissent et sont bordés par le versant occidental boisé du plateau des Tailles et, à son pied, les bordures*

*orientales de la dépression famennienne.*

*L'Ardenne du nord-est est composée d'une succession de hauts plateaux s'élevant progressivement de sud-ouest en nord-est et creusés à leurs pourtours par une érosion intense. Elle combine sommets à la topographie très calme et vallées évasées qui s'encaissent progressivement.*

*Cet ensemble paysager est donc le théâtre d'importantes variations d'altitude : de 200 m dans le fond de vallée de l'Amblève, elle atteint 694 m au Signal de Botrange, point culminant de la Belgique.*

*L'occupation du sol est globalement dominée par la prairie et la forêt tandis que l'habitat, groupé en villages et hameaux lâches, connaît une faible dispersion. Le plateau des Tailles se distingue par un habitat de villages assez concentrés.*

### Haut plateau des Fagnes (11010)

Au nord-est de l'ensemble, le haut plateau des Fagnes présente un relief assez plat, retombant cependant vers le nord, occupé par une alternance de larges zones de tourbières hautes (dites fagnes) et de massifs boisés. L'habitat en est quasi absent.



Haut plateau des Fagnes (11010)

#### Dépression de la Hoëgne et de ses affluents (11020)

Creusée par des vallées relativement profondes mais évasées, la dépression de la Hoëgne et de ses affluents est caractérisée par l'alternance de vastes étendues de prairies et de boisements correspondant respectivement aux zones de relief doux et aux versants. Hormis Theux et Spa, l'habitat y est constitué de petits villages et hameaux.

#### Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents

L'Amblève et ses affluents drainent des dépressions et des vallées qui creusent dans le plateau des espaces évasés dans leurs parties amont et très encaissés plus en aval.

##### Faciès de la Moyenne Amblève et de la Lienne (11031)

La Moyenne Amblève creuse, dans sa partie aval, une vallée encaissée aux versants pentus et boisés tandis que la Basse Lienne et le Roannay drainent la dépression allongée qui s'étend de Francorchamps à Chevron. Le creux de cette dépression est occupé par la prairie tandis que les hauts de versants et sommets sont boisés. L'habitat s'y répartit en petits villages et hameaux dans les creux et sur les versants.

##### Faciès de l'Amblève et de la Salm (11032)

Plus en amont, l'Amblève et la Salm drainent des dépressions plus larges au relief dis-séqué. Si les boisements dominent, la part des prairies dans le paysage est également importante. L'habitat s'y est relativement plus développé : outre de nombreux hameaux, on y retrouve quelques petites villes (Stavelot, Malmedy, Vielsalm).

#### Sommets du haut plateau des Tailles (11040)

Le haut plateau des Tailles, qui culmine à la Baraque de Fraiture à 652 m, est dominé par un couvert forestier et des fagnes. Il est parsemé de clairières où se logent des villages de petite taille.

#### Couronne forestière du haut plateau des Tailles (11050)

Le haut plateau des Tailles est bordé à l'ouest et au sud par une couronne forestière, pratiquement inhabitée, établie sur un talus descendant d'une centaine de mètres vers le plateau centre-ardennais au sud et vers la bordure famenno-ardennaise à l'ouest.

Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents - Faciès de la Moyenne Amblève et de la Lienne (11031)





Haut plateau de  
Bütgenbach et  
Saint-Vith (11060)

#### Haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith (11060)

Le haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith présente des creusements très larges dominés par la prairie, interrompue sur les sommets par de petits massifs boisés. L'habitat, à dispersion intercalaire dans la partie nord, présente de nombreux villages et hameaux lâches.

#### Tête de vallée de l'Our (11070)

A la bordure est de l'ensemble, la tête de vallée de l'Our se partage entre la forêt, qui couvre les sommets et les versants les plus pentus, et la prairie qui domine les fonds et les pentes moins déclives. L'habitat, peu développé, y est caractérisé par une multitude de petits villages et hameaux associés à une certaine dispersion.

#### Entaille de la vallée de l'Our (11080)

Au sud-est de cet ensemble, avant de marquer la frontière germano-luxembourgeoise, l'Our s'enfonce progressivement dans le plateau, déterminant une vallée encaissée aux versants boisés.

Tête de vallée de l'Our  
(11070)



## 12 ENSEMBLE DU HAUT PLATEAU DE L'ARDENNE CENTRALE



*Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du nord-est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale.*

*Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au nord-est à environ 400 m au sud-ouest. Au sud comme au nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels que la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m).*

*L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué.*

*L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'est, villages et hameaux sont plus lâches.*

### Haut plateau de l'Ardenne centrale

Le haut plateau de l'Ardenne centrale est caractérisé par un relief peu accentué couvert d'herbages et planté de forêts.

#### Faciès occidental des clairières (12011)

Dans la partie occidentale du haut plateau de l'Ardenne centrale, les boisements dominants confèrent aux paysages un caractère de clairières agricoles où se concentrent des villages de taille importante.

Haut plateau de l'Ardenne centrale -  
Faciès occidental des  
clairières (12011)



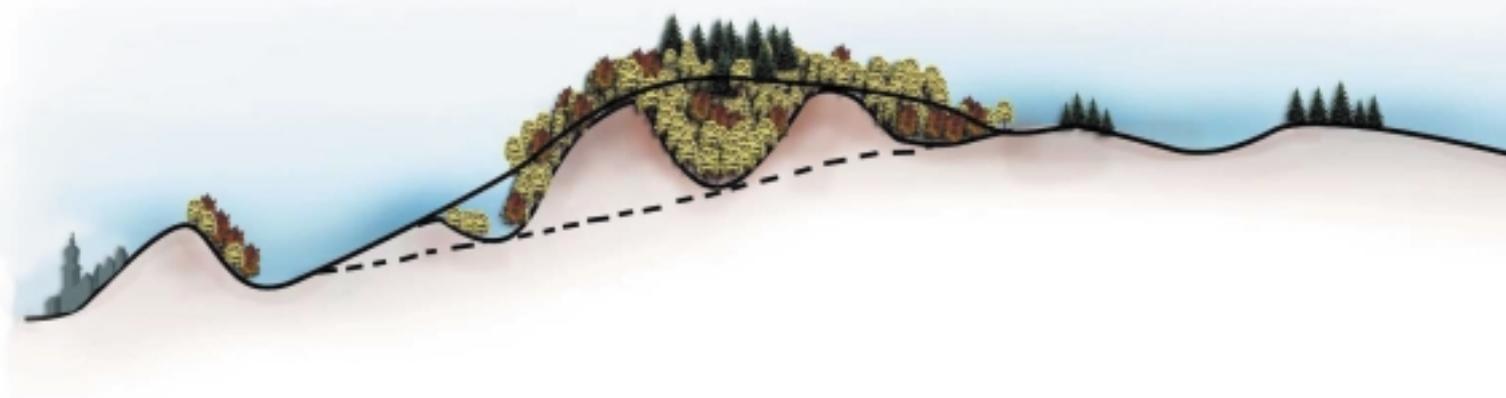


Haut plateau de l'Ardenne centrale - Faciès oriental herbager (12012)

Faciès oriental herbager (12012)

La partie orientale du haut plateau de l'Ardenne centrale est dominée par des prairies que complètent quelques étendues de cultures fourragères. Les creusements des têtes de cours d'eau comme les sommets d'interfluves s'identifient par leur boisement. Hormis les petites villes de Neufchâteau, Libramont, Saint-Hubert et Bastogne, l'habitat est groupé en villages et hameaux relativement lâches.

Coupe schématique dépression famennienne - Ardenne - Lorraine



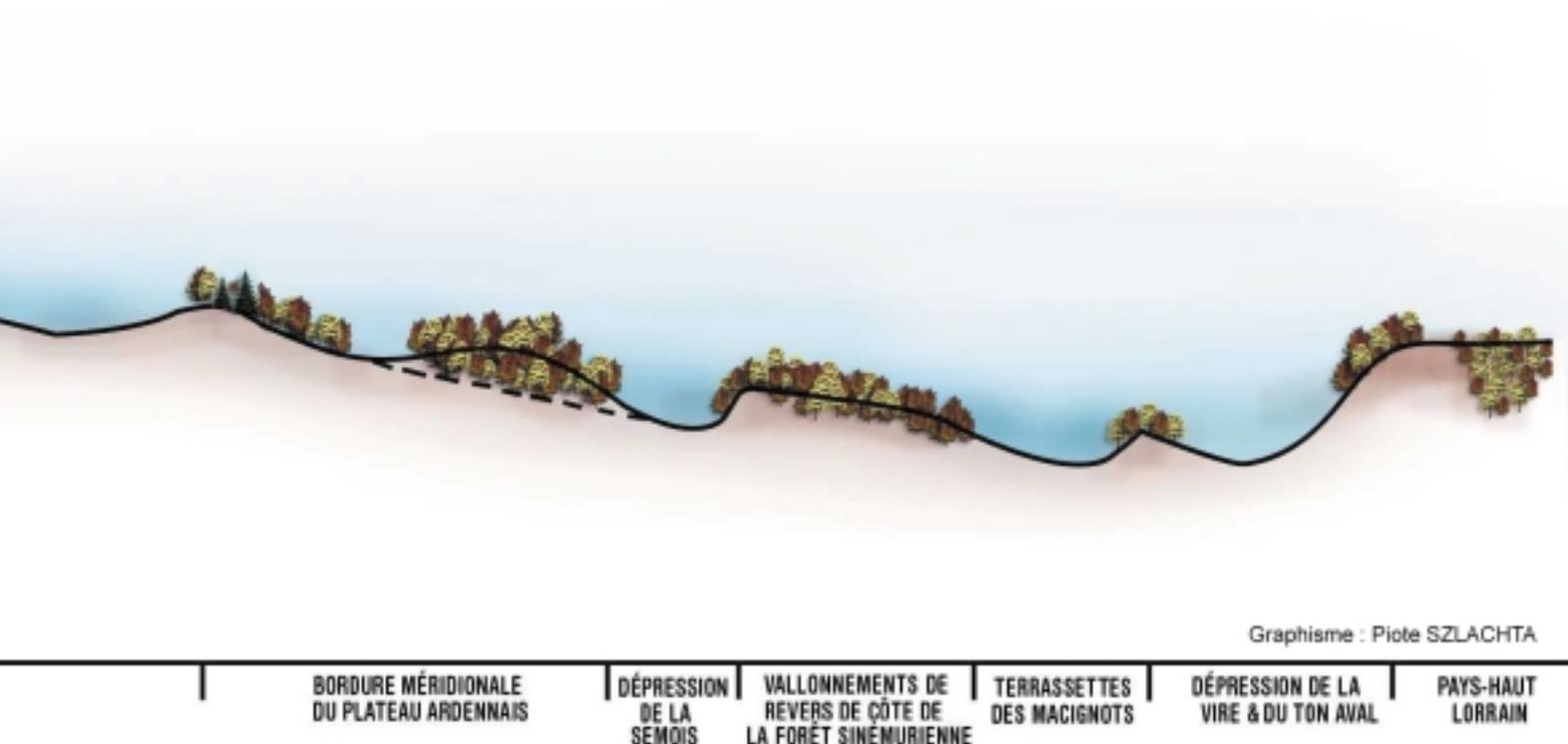
DÉPRESSION FAMENNIENNE | REPLATS & COLLINES DE LA CALESTIENNE ET PIED DE TALUS ARDENNAIS | BORDURE SEPTENTRIONALE DU PLATEAU ARDENNAIS | HAUT PLATEAU D'ARDENNE CENTRALE

Vallée de l'Ourthe supérieure (12020)



Vallée de l'Ourthe supérieure (12020)

Les deux Ourthes et l'Ourthe en amont de La Roche-en-Ardenne entaillent profondément le plateau ardennais, y imprimant une vallée étroite et encaissée aux versants fort pentus et boisés. En l'absence de plaine alluviale, seules deux petites villes, Houffalize et La Roche, s'y sont installées. Les paysages y sont marqués par de nombreux campings en bordure des cours d'eau.





Méandres encaissés de la Semois ardennaise (12040)

#### Haut plateau forestier de Saint-Hubert (12030)

Le haut plateau de Saint-Hubert, au relief peu accentué, accueille un massif forestier continu au sein duquel l'habitat est quasi absent.

#### Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)

Dans la partie sud-ouest du haut plateau ardennais, la Semois creuse des méandres profonds qui présentent une plaine alluviale étroite encadrée de versants abrupts et de replats forestiers. Au nord, les clairières sur les replats dominant la vallée concentrent les villages. Dans la vallée, la petite ville de Bouillon et de nombreux autres villages sont implantés en bordure de la plaine alluviale, accueillant également de nombreuses implantations touristiques.

#### Creusements de la Haute Sûre (12050)

La Haute Sûre imprime au plateau centre-ardennais des creusements qui deviennent profonds (supérieurs à 100 m) à la frontière luxembourgeoise. Les paysages résultants sont partagés entre boisements sur les pentes et prairies, quelques labours subsistant sur les lambeaux de plateau. L'habitat de ce territoire est groupé en villages et hameaux lâches.

Creusements de la Haute Sûre (12050)





Bordures forestières du plateau ardennais -  
Bordure septentrionale  
du plateau ardennais  
(120561)

### **Bordures forestières du plateau ardennais**

**Les cours d'eau (Houille, Lesse et Lomme au nord, Semois, Vierre et Rulles au sud) qui incisent les bordures du haut plateau centre-ardennais déterminent des versants forestiers que ponctuent de rares villages de clairière.**

Bordure septentrionale du plateau ardennais (12061)

**Les versants de la bordure septentrionale du plateau ardennais, d'un dénivelé de plus de 150 m, offrent des paysages d'entailles profondes et de replats quasi exclusivement forestiers.**

Bordure méridionale du plateau ardennais (12062)

**La bordure méridionale du plateau ardennais présente un moindre dénivelé (100 m au maximum) et développe un massif forestier continu sur ses vallées et replats.**

### 13 ENSEMBLE DES CÔTES LORRAINES



*Au pied sud du plateau ardennais central, la Lorraine s'individualise par une alternance de côtes et de dépressions formées par érosion différentielle des couches successivement dures et tendres du sous-sol.*

*Les côtes\* (ou cuestas), allongées d'ouest en est, sont composées d'un versant raide généralement boisé (le front) et d'un versant en pente plus*

*douce (le revers).*

*A l'ouest, les côtes déterminent, du nord au sud, les dépressions successives de la Semois dominée par les herbages, du Ton dominée par le massif forestier sinémurien et de la Vire alternant prairies et labours. Vers l'est, cette organisation laisse la place à des dépressions participant du bassin du Rhin et de la Chiers.*

*Enfin, le terroir lorrain figure, en Wallonie, l'archétype de l'openfield\* caractéristique de la France de l'est et de l'Europe intérieure. L'habitat rural traditionnel est quant à lui caractérisé par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mitoyennes et accolées en rues (villages rue\*). Il ne présente que de très rares fermes isolées.*

#### Dépression de la Semois

Aux contreforts de l'Ardenne, la Semois et ses affluents s'étalent dans une large dépression herbagère accueillant de nombreux villages.

Faciès de la butte d'Arlon et de ses abords (13011)

La tête de vallée de la Semois, qui prend sa source dans la ville, est dominée par la butte d'Arlon dont l'extension urbaine marque fortement les paysages qui l'entourent.

Faciès de la Haute Semois (13012)

Passé la côte sinémurienne, la Haute Semois s'étale largement en une sorte de plaine dominée par les herbages et présentant une importante zone de marais. Cette plaine s'élève progressivement vers la bordure ardennaise que drainent la Rulles et ses affluents. Les villages se localisent principalement le long de ces deux cours d'eau.



Dépression de la  
Semois - Faciès de la  
Moyenne Semois (13013)

#### Faciès de la Moyenne Semois (13013)

A l'aval de son confluent avec la Rulles, la Moyenne Semois s'enfonce entre le front de côte (sinémurienne) et le versant ardennais en une dépression très évasée où serpente le cours d'eau dans des paysages dominés par les prairies. Les bois, peu présents dans la dépression, soulignent principalement les reliefs, notamment celui du front de côte de Florenville à Muno.

#### Dépression de l'Attert (13020)

Entre le versant ardennais et le front de la côte sinémurienne, tous deux boisés, la profonde dépression de l'Attert présente des paysages de prairies marqués par un relief creusé souligné par des îlots boisés. L'habitat s'y regroupe en villages et hameaux.

#### Vallonnements de revers de côtes

Le revers particulièrement long de la côte sinémurienne forme un replat très fortement disséqué par les vallées encaissées des nombreux affluents nord du Ton. En bordure sud de ce revers, la vallée du Ton met en évidence la côte des Macignos, au front moyennement marqué et au revers découpé par les affluents de la Vire.

Vallonnements de  
revers de côtes - Faciès  
des terrassettes des  
Macignos (13032)





Dépression de pied de  
côte de la Vire et du Ton  
aval (13050)

#### Faciès de la forêt sinémurienne (13031)

Les sols médiocres du revers de la côte sinémurienne n'ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières. A l'est de l'agglomération arlonaise, ces paysages forestiers profondément découpés sont prolongés par la vallée de l'Eisch luxembourgeoise.

#### Faciès des terrassettes des Macignos (13032)

Le revers de la côte des Macignos offre des paysages de *terrassettes\** où alternent cultures, prairies et boisements en parcelles allongées en lanières. Comme dans le reste de la Lorraine, l'habitat est caractérisé par un strict groupement en villages et hameaux majoritairement de vallée.

#### Dépression de la Messancy (13040)

Le relief très peu ondulé et les bons sols de la dépression de la Messancy déterminent des paysages de prairies dans lesquels les labours sont relativement bien présents. Une urbanisation importante envahit toutefois le centre de cette dépression.

#### Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)

Au pied de côte de la Vire et du Ton aval, la dépression, dominée par la bande forestière du front de la côte bajocienne, offre des paysages de prairies et de labours sur un relief ondulé. L'habitat autour de Virton est groupé en villages.

#### Dépression de l'agglomération industrielle de la Chiers (13060)

A l'extrême sud-est, la dépression de la Chiers, s'étendant du Grand-Duché de Luxembourg à la France, offre des paysages structurés par l'activité sidérurgique ancienne, englobant l'agglomération industrielle d'Aubange-Athus.

#### Revers du Pays Haut lorrain (13070)

La corniche boisée de la bordure de la côte bajocienne fait déjà partie de l'ensemble paysager français du Pays Haut lorrain.

## Les grandes structures paysagères de Wallonie

Le relief constitue la structure de base du paysage. Sur cette trame principale, l'occupation du sol appose une texture, une peau. La combinaison cartographique de ces deux composantes, à la base de la *carte des formes de relief et des occupations du sol des territoires paysagers*, apporte une bonne figuration de la diversité des paysages wallons et permet de comprendre les ressemblances et différences entre territoires paysagers.

La Wallonie compte seulement deux **formes principales de relief** : les plaines et les plateaux.

Les **plaines** se limitent à l'extrémité nord-ouest de la région wallonne (Plaine de l'Escaut et de la Lys). Ces plaines sont dominées par les labours malgré une urbanisation importante par endroits.

Les **plateaux** constituent la structure dominante de la Wallonie. Ce sont les différents niveaux d'altitude et le modelé de ces plateaux qui y apportent, notamment par leur influence sur l'occupation du sol, la diversité paysagère.

Les **bas-plateaux** hennuyer, brabançon et hesbignon, situés au nord du sillon Sambre-Meuse, atteignent en quelques endroits seulement 200 m d'altitude. Les faibles ondulations du relief et la couverture de limon qui les caractérisent y ont favorisé un développement important des labours qui dominent les occupations du sol. Une part non négligeable de prairies caractérise toutefois la partie occidentale de ces bas-plateaux.

Au sud du sillon Sambre-Meuse, les **moyens plateaux** s'établissent à des altitudes allant d'un peu plus de 200 à moins de 400 m. De l'ouest vers l'est, ces plateaux présentent des variations de modelé que les occupations du sol soulignent différemment. Ainsi, la Fagne, à l'extrémité ouest, présente un relief peu accentué sur lequel alternent labours, prairies et forêt. La partie centrale, le Condroz, présente une alternance de crêtes et de dépressions allongées dans le sens général sud-ouest – nord-est. Cette structure particulière du Condroz organise labours et prairies selon un schéma répétitif spécifique que renforce la localisation des boisements. A l'extrême nord-est, le moyen plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, présente des creusements relativement serrés sur lesquels se sont développés des paysages d'herbages caractérisés par une structure bocagère. Enfin, à l'extrême sud de la botte du Hainaut, le plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes présente un relief légèrement ondulé et relativement uniforme. Les herbages y dominent les paysages que ponctuent quelques boisements d'étendue parfois importante.

Vers le sud-est, les **hauts plateaux** ardennais s'échelonnent à des altitudes allant de 400 à près de 700 m. Le plateau centre-ardennais est caractérisé par des ondulations amples où les paysages combinent herbages et boisements, les uns dominant tantôt les autres. Par son relief alternant replats de sommet et plateaux déprimés ou creusés, le haut plateau de l'Ardenne du nord-est présente une diversité de paysages en majorité dominés par la forêt.

Entre ces plateaux s'intercale une **structure de dépression** : coincée entre les moyens plateaux de la Fagne et du Condroz et les hauts plateaux ardennais, la Fagne-Famenne constitue une dépression longue et étroite dont le fond se situe sous les 200 m d'altitude. Son relief calme offre des paysages d'herbages que ponctuent quelques buttes allongées couronnées par des boisements.

Enfin, la Lorraine et son système particulier de **cuestas**, alternant côtes, revers et dépressions, présente une grande variété de paysages tantôt dominés par les herbages dans les dépressions, par la forêt sur les fronts et les pentes, tantôt mélangeant herbages, labours et forêt.

Sur ces formes principales de relief, un certain nombre de **formes secondaires** se sont développées avec des ampleurs différentes selon leur localisation.

Ainsi, structure particulière et marquante, la **tranchée de la Meuse** détermine, par son ampleur et sa profondeur, des paysages tout à fait spécifiques, que ce soit dans sa traversée du Condroz, perpendiculairement à l'orientation des tiges et chavées, ou à l'interface Condroz-Hesbaye.

D'autres vallées aux creusements importants créent des paysages atypiques par rapport aux structures principales qu'elles incisent. L'Orneau, la Mehaigne, la Burdinale et le Bas Geer creusent des **vallées étroites** aux paysages de boisements et d'affleurements rocheux qui tranchent avec les paysages de labours du bas-plateau hesbignon. Le Hoyoux et la Basse Ourthe dans le plateau condrusien, la Vesdre à l'interface entre l'Entre-Vesdre-et-Meuse et le Condroz et l'Amblève entre ce dernier et la Famenne présentent des paysages similaires de vallées étroites. Enfin, l'Ourthe dans sa partie amont creuse également, dans le plateau ardennais, une vallée étroite fortement encaissée et presque entièrement boisée.

En bordure sud-est du haut plateau de l'Ardenne du nord-est, l'Our creuse, quant à elle, une **vallée évasée** où la forêt couvre les sommets et les versants les plus pentus et où la prairie domine les fonds et les pentes moins déclives.

D'autre part, la Senne, la Dyle, la Lasne et leurs affluents impriment au bas-plateau limoneux des **vallonements** qui concentrent, outre une forte urbanisation, des boisements relativement importants pour cette région agricole. Le moyen plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse présente quant à lui des paysages de vallonements aux abords de la Vesdre. La Haute Sûre, enfin, détermine dans le haut plateau centre-ardennais des vallonements aux paysages morcelés dominés par les boisements.

En bordure du haut plateau ardennais, la Semois détermine des paysages de **méandres encaissés** aux versants forestiers et replats de fond de vallée herbagers.

Autre forme secondaire de relief, les **collines** animent les paysages agricoles des plaines wallonnes (Collines du Hainaut). On les retrouve également en bordure nord du Condroz, au contact de la vallée de la Meuse, où elles déterminent des paysages particuliers (Collines de la bordure nord du vrai Condroz). Enfin, à l'interface entre la dépression Fagne-Famenne et le plateau ardennais, la bande calestienne et les pieds de talus ardennais offrent des paysages de collines boisées alternant avec les herbages.

Par leur ampleur verticale et leur emprise au sol, les occupations anthropiques marquent certains paysages de manière particulière. Ainsi, autour de l'axe Haine - Sambre, les paysages sont dominés par l'**urbanisation**, l'**industrie** et ses structures depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'est. Associées à la vallée mosane, les agglomérations de Liège et Namur constituent des paysages urbains à part entière. Enfin, la zone de Waterloo – Braine-l'Alleud constitue une continuation de la périurbanisation bruxelloise.

**Clé de lecture de la Carte des territoires paysagers de Wallonie, formes de reliefs et types d'occupations du sol**

Les formes de relief sont identifiées (en à plat de fond et surimpression) selon la hiérarchie suivante :

- formes principales : plaines et plateaux ;
- formes secondaires : collines et buttes, versants, dépressions, vallonnements, vallées (évasées ou étroites, méandres encaissés).

Le caractère disséqué du relief est également renseigné par une symbolique complémentaire.

Les occupations du sol figurées sont la forêt en vert foncé, la prairie en vert pâle, les labours en jaune et l'urbanisation en gris. Elles sont représentées en fonction de leur emprise sur les territoires : il en est fait mention (hachure étroite) à partir de 20% pour la forêt, la prairie et les labours, et à partir de 9% pour l'urbanisation. Au-delà de 50%, la dominance d'une occupation du sol sur les autres est figurée par une large hachure.

**Exemple :**

Le territoire 09011 de la Dépression Fagne – Famenne - faciès de la dépression fagnarde présente un fond alternant d'épaisses hachures vert foncé et de fines hachures vert pâle auquel un semis aléatoire de points est surimprimé en noir. Il s'agit donc d'une dépression (semis aléatoire de points) dont l'occupation du sol est dominée par les bois à plus de 50 % (large hachure de couleur vert foncé) avec une présence des prairies sur plus de 20 % du territoire (étroite hachure de couleur vert pâle).

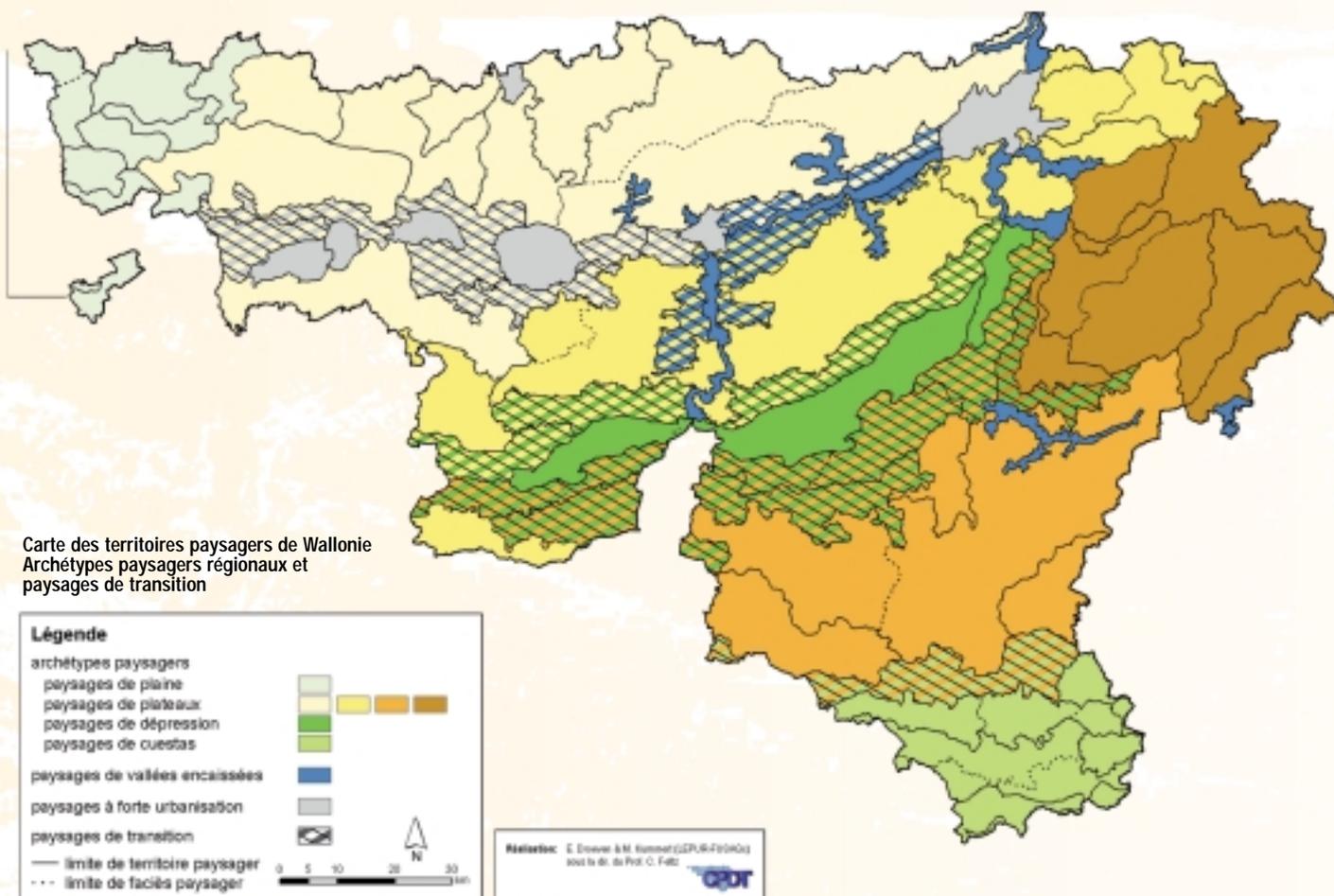


## En synthèse

Cette variété de combinaisons de formes principales et secondaires du relief associées à l'occupation du sol peut être résumée en quelques grands **archétypes\* paysagers** ruraux familiers de la géographie régionale, à savoir :

- la plaine du Hainaut occidental ;
- les bas-plateaux hennuyers, brabançons et hesbignons ;
- les moyens plateaux du Condroz, de la Fagne et de la Thiérache, Sarts et Rièzes mais aussi de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ;
- les hauts plateaux de l'Ardenne ;
- la dépression de Fagne-Famenne ;
- le système de côtes et dépressions de Lorraine.

Entre ces archétypes paysagers, les **paysages de transition** sont généralement caractérisés par des reliefs vigoureux souvent disséqués. Ces versants et bordures de plateau sont en effet souvent fortement incisés en vallées parfois profondes ou en collines.



## Sélection bibliographique

- CHRISTIANS C., DAELS L.** (1988) BELGIUM, a geographical introduction to its regional diversity and its human richness. Bulletin de la Société géographique de Liège n°24, Liège, 182p.
- DEMEULDRE A.** (sd) Le village dans son paysage - Hier et aujourd'hui - et demain ? Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Région wallonne, 5 volumes.
- DENIS J.** (1992) Géographie de la Belgique. Bruxelles, Crédit Communal, 623p.
- GÉNICOT L.F.** (de 1984 à 1992) Architecture rurale de Wallonie. P. Mardaga, Liège, 12 volumes.
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE** (de 1996 à 1998) Règlement général sur les bâtisses en site rural (RBSR). MRW – DGATLP, Jambes, 9 cahiers.
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE** (1997) Etat de l'environnement wallon 1996. Paysage. MRW-DGRNE, Jambes, 129p.

## Cartes de référence

- BRULARD TH., DUSSART F., NICOLAÏ H., SNACKEN F.** (1970) Carte des divisions régionales de la Belgique *in* Atlas de Belgique, planche 50. Académie royale de Belgique, Comité national de géographie, Commission de l'Atlas national, Bruxelles.
- CHRISTIANS C.** (1984) Carte des types d'habitat rural en Wallonie *in* Architecture rurale de Wallonie. P. Mardaga, Liège, p15.
- CHRISTIANS C., DAELS L.** (1988) Carte des régions agro-géographiques de Belgique *in* Belgium, a geographical introduction to its regional diversity and its human richness. Bulletin de la Société géographique de Liège n°24, Liège, p45.
- DE BÉTHUNE P.** (1961) Carte de la géologie de la Belgique *in* Atlas de Belgique, planche 8. Académie royale de Belgique, Comité national de géographie, Commission de l'Atlas national, Bruxelles.
- LEFÈVRE M.-A.** (1963) Carte de la lithologie de la Belgique *in* Atlas de Belgique, planche 9. Académie royale de Belgique, Comité national de géographie, Commission de l'Atlas national, Bruxelles.
- LEFÈVRE M.-A.** (1973) Carte de la morphologie de la Belgique *in* Atlas de Belgique, planche 7. Académie royale de Belgique, Comité national de géographie, Commission de l'Atlas national, Bruxelles.
- MARÉCHAL R., TAVERNIER R.** (1974) Carte des associations de sols. Gand.

## Glossaire

**Archétype** : type primitif ou idéal ; original qui sert de modèle (Le Petit Robert, 2000) ; ici, entendre modèle de référence servant d'image guide des paysages dominant d'une région.

**Adret** : versant d'une vallée exposé au soleil (opposé à *ubac*\*).

**Bocage** : la forme habituelle du bocage, paysage d'enclos, est caractérisée par un *habitat dispersé*\* combiné à une organisation individuelle de fermes entourées de leurs terrains d'exploitation, souvent enclos de rideaux d'arbres, combinant majoritairement herbages et élevage.

**Butte** : relief isolé ou groupé formé d'une roche dure, résidu de l'érosion ancienne d'un plateau.

**Chavée** : en Condroz, dépression allongée creusée dans les calcaires peu résistants à l'érosion.

**Colline** : relief isolé ou groupé de forme arrondie qui s'élève dans une plaine.

**Côte (cuesta)** : relief dissymétrique composé d'un versant en pente raide (le front) et d'un versant en pente douce (le revers).

**Dépression** : relief plat en creux, à fond large, pouvant s'allonger sans se réduire à une vallée.

**Dispersion intercalaire** : forme d'*habitat dispersé*\* où les hameaux centraux ont une taille importante.

**Faciès paysager** : subdivision d'un *territoire paysager*\* correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

**Habitat dispersé** : forme d'habitat rural où les maisons se répartissent dans tout l'espace, sans ordre apparent et sans laisser de vide. Chacune est entourée de prés ou de champs. Un hameau central regroupe le plus souvent les fonctions collectives (opposé à *habitat groupé*\*).

**Habitat groupé** : forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec un entassement plus ou moins important selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue *village concentré*\*, *village lâche*\* et *village-rue*\* (opposé à *habitat dispersé*\*).

**Modélé** : aspect que l'érosion donne au relief.

**Openfield** : le système traditionnel de l'openfield (champs ouverts) est caractérisé par un *habitat* strictement *groupé*\* au centre des terres agricoles caractérisées par la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

**Plaine** : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

- Plateau** : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement, pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue (par opposition à « serré » quand elle est courte). « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.
- Scaldien** : de la région de l'Escaut.
- Terrasses** : sur les versants d'une vallée, replats, souvent recouverts de dépôts fluviaux qui correspondent à un ancien fond de rivière.
- Terrassettes** : paliers juxtaposés découpant un terrain en pente pour permettre la culture en étages.
- Territoire paysager** : agrégation de plusieurs *unités paysagères\** possédant des caractéristiques homologues ou similaires.
- Tige** : en Condroz, bombement allongé correspondant aux bancs de grès résistant à l'érosion.
- Tienne** : butte ou bourrelet de calcaire dans et aux abords de la Calestienne
- Ubac** : versant abrité du soleil (opposé à *adret\**).
- Unité paysagère** : portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières).
- Vallée** : forme allongée creusée par un cours d'eau, ouverte à son extrémité aval et constituée par la convergence de deux versants plus ou moins pentus.
- Vallonnements** : succession plus ou moins rapprochée de petites vallées (ou vallons) séparées par des buttes.
- Versant** : surface en pente entre un sommet ou une ligne de points hauts (crête, rebord de plateau) et une ligne de points bas (pied de versant). Si la pente est verticale (90°), on parlera de falaise ou d'abrupt.
- Village concentré** : village dense dans lequel les habitations sont proches sans se toucher.
- Village de réseau routier** : village allongé alignant ses maisons le long d'une ou plusieurs rues principales sans qu'elles ne soient jointives.
- Village lâche** : village peu dense, dans lequel le groupement des habitations présente des intervalles importants.
- Village rue** : village aux habitations principalement mitoyennes formant un ou des espaces-rues.

# Les territoires paysagers de Wallonie

## 01 Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers

Bordure de la plaine de la Lys (01010)  
Bordure des collines du Heuvelland (01020)  
Plaine scaldienne du Tournaisis  
    Faciès du Mouscronnois (01031)  
    Faciès du nord-ouest Tournaisis (01032)  
Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières (01040)  
Plaine de Celles et Anvaing (01050)  
Buttes du Tournaisis (01060)  
Collines du Hainaut (01070)  
Bas-plateau de la Dendre lessinoise (01080)  
Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme (01090)  
Bas-plateau d'Ath et Soignies (01100)  
Plaine humide de l'Escaut (01110)  
Bas-plateau limoneux sud-hennuyer (01120)

## 02 Ensemble des vallonnements brabançons

Vallonnements de la Senne et de ses affluents (02010)  
Bordure de périurbanisation bruxelloise de Waterloo - Braine-l'Alleud (02020)  
Vallonnements de la Dyle, de la Lasne et de leurs affluents (02030)

## 03 Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon  
    Faciès de Nivelles (03011)  
    Faciès hesbignon brabançon (03012)  
    Faciès hesbignon namurois (03013)  
    Faciès hesbignon liégeois (03014)  
Vallée de l'Orneau (03020)  
Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale (03030)  
Vallée du Bas Geer (03040)

## 04 Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse

Terrasses mosanes (04010)  
Moyen plateau du Pays de Herve  
    Faciès du plateau central (04021)  
    Faciès de l'arrière-pays de Herve (04022)  
Tête de vallée de la Göhl (04030)  
Vallonnements de la Vesdre et de ses affluents (04040)  
Vallée de la Basse Vesdre (04050)

## 05 Ensemble de la Haine et de la Sambre

Bordure forestière de la plaine de la Haine (05010)  
Dépression de la Basse Haine (05020)  
Agglomération industrielle boraine (05030)  
Agglomération et butte montoises (05040)  
Agglomération industrielle des canaux du Centre (05050)  
Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues (05060)  
Agglomération industrielle carolorégienne (05070)  
Vallée industrielle de la Basse Sambre (05080)  
Versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure (05090)

## 06 Ensemble mosan

Vallée de la Haute Meuse  
    Faciès de Heer à Dinant (06011)  
    Faciès de Dinant à Namur (06012)  
Vallée de la Basse Sambre namuroise (06020)  
Agglomération urbaine namuroise (06030)  
Vallée de la Moyenne Meuse  
    Faciès de Namur à Huy (06041)  
    Faciès de Huy à Liège (06042)  
Bordure mosane du bas-plateau hesbignon  
    Faciès de Namur à Huy (06051)  
    Faciès de Huy à Liège (06052)  
Agglomération urbaine et industrielle liégeoise (06060)  
Vallée industrielle de la Basse Meuse (06070)

## 07 Ensemble fagnard

Moyen plateau de Beaumont (07010)  
Bordure forestière de la Fagne (07020)

## 08 Ensemble du moyen plateau condrusien

Moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse  
    Faciès du Pays d'Acoz (08011)  
    Faciès du Condroz occidental (08012)  
Moyen plateau du vrai Condroz (08020)  
Moyen plateau de Sprimont (08030)  
Collines de la bordure nord du vrai Condroz (08040)  
Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz (08050)  
Forêts de plateau et de versants sud-liégeois (08060)  
Bordure condrusienne méridionale  
    Faciès de la bordure fagno-condrusienne (08071)  
    Faciès de la bordure famenno-condrusienne (08072)  
Creusements des affluents de la Haute Meuse (08080)  
Vallée du Hoyoux (08090)  
Vallée de la Basse Ourthe (08100)  
Vallées et versants de la Basse Amblève (08110)

## 09 Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud

Dépression Fagne – Famenne  
    Faciès de la dépression fagnarde (09011)  
    Faciès de la dépression famennienne (09012)  
Replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais  
    Faciès des replats de Chimay-Couvin (09021)  
    Faciès des tiennes du Viroin (09022)  
    Faciès des replats de Beauraing-Wellin (09023)  
    Faciès des collines des Lesse, Lomme et Wamme (09024)  
Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne (09030)  
Replats est-famenniens (09040)

## 10 Ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes

Plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes (10010)

## 11 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est

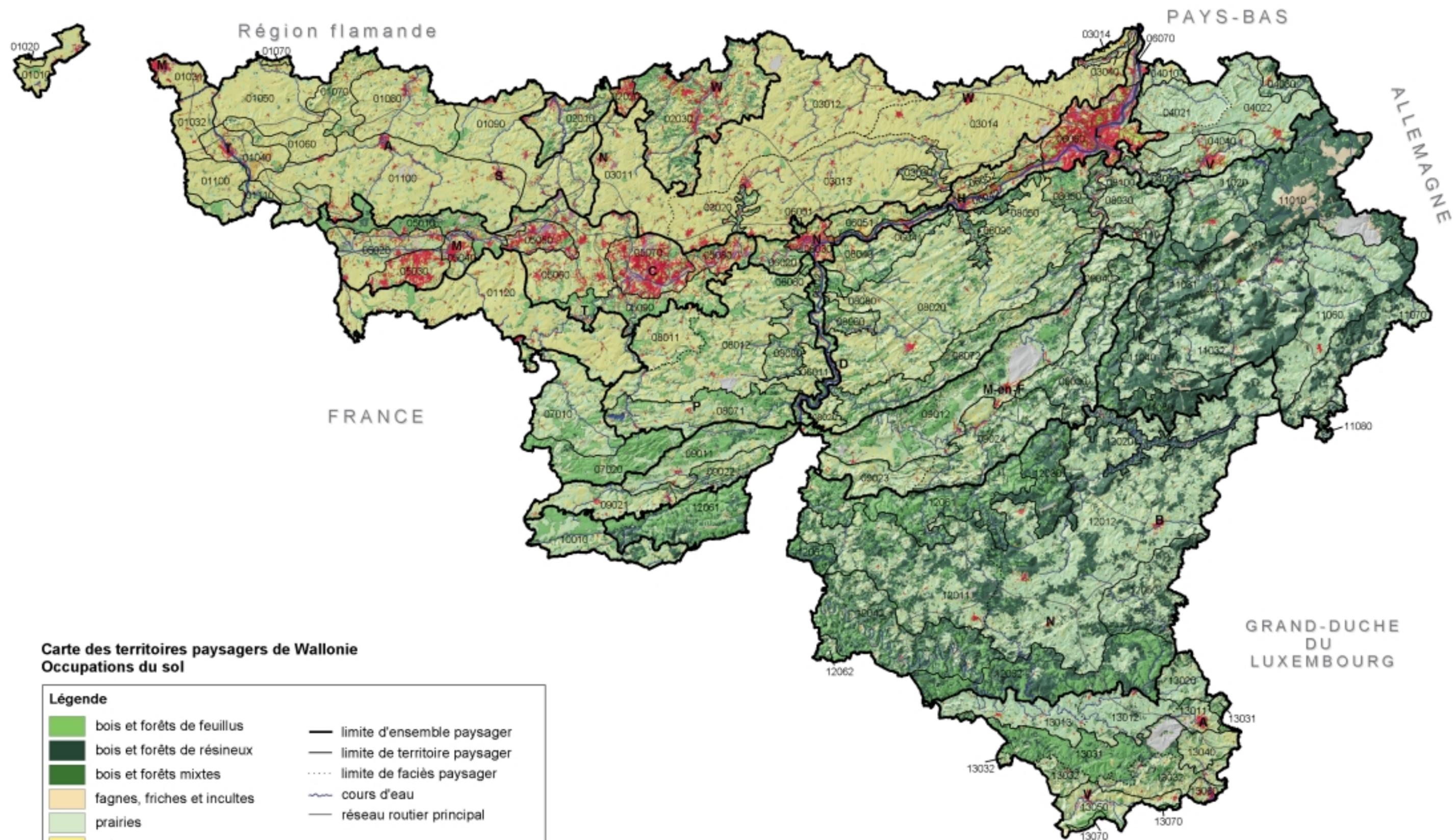
Haut plateau des Fagnes (11010)  
Dépression de la Hoëgne et de ses affluents (11020)  
Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents  
    Faciès de la Moyenne Amblève et de la Lienne (11031)  
    Faciès de l'Amblève et de la Salm (11032)  
Sommets du haut plateau des Tailles (11040)  
Couronne forestière du haut plateau des Tailles (11050)  
Haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith (11060)  
Tête de vallée de l'Our (11070)  
Entaille de la vallée de l'Our (11080)

## 12 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale

Haut plateau de l'Ardenne centrale  
    Faciès occidental des clairières (12011)  
    Faciès oriental herbager (12012)  
Vallée de l'Ourthe supérieure (12020)  
Haut plateau forestier de Saint-Hubert (12030)  
Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)  
Creusements de la Haute Sûre (12050)  
Bordures forestières du plateau ardennais  
    Bordure septentrionale du plateau ardennais (12061)  
    Bordure méridionale du plateau ardennais (12062)

## 13 Ensemble des côtes lorraines

Dépression de la Semois  
    Faciès de la butte d'Arlon et de ses abords (13011)  
    Faciès de la Haute Semois (13012)  
    Faciès de la Moyenne Semois (13013)  
Dépression de l'Attert (13020)  
Vallonnements de revers de côtes  
    Faciès de la forêt sinémurienne (13031)  
    Faciès des terrassettes des macignos (13032)  
Dépression de la Messancy (13040)  
Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)  
Dépression de l'agglomération industrielle de la Chiers (13060)  
Revers du Pays Haut lorrain (13070)



**Carte des territoires paysagers de Wallonie**  
Occupations du sol

**Légende**

	bois et forêts de feuillus		limite d'ensemble paysager
	bois et forêts de résineux		limite de territoire paysager
	bois et forêts mixtes		limite de faciès paysager
	fagnes, friches et incultes		cours d'eau
	prairies		réseau routier principal
	cultures		
	espaces verts urbains		
	habitat		
	industrie et services		
	carrières, sablières, terils		
	terrains militaires et aérodromes		

L'impression de relief est donnée par un effet d'ombre obtenu par illumination du territoire (traitements informatiques du modèle numérique de terrain réalisés avec le module Spatial Analyst d'ArcGis8 - ESRI)

0 5 10 20 30 km 

**Sources:**  
 Plan d'occupation du sol à 1/50.000 (MRW)  
 MNT à 1/50.000 - IGN (traitement avec le logiciel ArcGis d'ESRI)  
 Réseau hydrographique à 1/250.000 - MRW - modifié  
 Réseau routier - Navtech (2.0.1)

**Réalisation:** E. Droeven & M. Kummert (LEPUR-FUSAGx)  
 sous la dir. du Prof. C. Feltz 

